



# Compte Administratif 2021

**Direction Générale Adjointe aux Ressources**  
Direction des Finances & de l'Évaluation  
*24 juin 2022*



# SOMMAIRE

## **I. Présentation Synthétique du Compte Administratif..... 2**

Les données clés du Département.....	4
Les ressources du Département.....	6
Les dépenses du Département.....	7

## **II. Présentation Détaillée du CA 2021 ..... 10**

### **1. Indicateurs financiers du Département..... 10**

### **2. Présentation des recettes du Département..... 13**

Les recettes de fonctionnement.....	13
<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>13</i>
<i>Les recettes d'exploitation.....</i>	<i>16</i>
<i>Les dotations de l'Etat.....</i>	<i>17</i>
Les recettes d'investissement.....	19

### **3. Péréquation..... 20**

### **4. Présentation des dépenses par missions du Département ..... 22**

Mission A - Attractivité territoriale.....	22
<i>A01 Attractivité économique.....</i>	<i>23</i>
<i>A02 Solidarité territoriale.....</i>	<i>24</i>
<i>A03 Mobilité durable.....</i>	<i>25</i>
<i>A04 Patrimoine naturel.....</i>	<i>26</i>
<i>A05 Patrimoine culturel.....</i>	<i>26</i>
<i>A06 Promotion du territoire.....</i>	<i>27</i>
Mission B – Solidarité et services aux usagers.....	27
<i>B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités.....</i>	<i>29</i>
<i>B02 Autonomie.....</i>	<i>29</i>
<i>B03 Insertion.....</i>	<i>31</i>
<i>B04 Services d'incendie, secours et sécurité.....</i>	<i>32</i>
Mission C – Enfance et jeunesse.....	33
<i>C01 Protection de l'enfance.....</i>	<i>34</i>
<i>C02 Education et formation.....</i>	<i>35</i>
<i>C03 Loisirs et mobilité des jeunes.....</i>	<i>36</i>
Mission D – Gestion départementale.....	36
<i>D01 Ressources humaines.....</i>	<i>37</i>
<i>D02 Systèmes d'information.....</i>	<i>39</i>
<i>D03 Moyens de fonctionnement.....</i>	<i>39</i>
<i>D04 Moyens financiers.....</i>	<i>40</i>

### **5. Autorisations d'engagement et autorisations de programme..... 40**

Autorisations d'engagement.....	40
Autorisations de programme.....	43

## **III. Annexes ..... 45**

Annexe 1 : présentation des résultats du compte administratif 2021 du budget principal.....	45
Annexe 2 : présentation des résultats du compte administratif 2021 des budgets annexes.....	46

## I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

En 2021, les impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 se sont poursuivis avec l'évolution à la hausse des dépenses de solidarité, tandis que les dotations de l'Etat ont continué à se raréfier. Par ailleurs, le Département continue de faire partie des principaux contributeurs à la péréquation (4<sup>ème</sup> plus gros contributeur national) et n'a été éligible à aucune mesure de soutien spécifique de l'Etat (tel que le fonds de sauvegarde et le fonds de stabilisation).

**Dans ce contexte, le Département a géré de manière responsable et volontariste ses finances** (721 € de dépenses de fonctionnement par habitant quand la moyenne nationale en 2020 s'élevait déjà à 913€/habitant), **ce qui lui a permis de restaurer sa capacité d'autofinancement** (Epargne Brute représentant 82% des dépenses réelles d'investissement) **afin de continuer à investir massivement pour le territoire ( 357 M€) tout en limitant son endettement** (soit 349 €/hab pour une moyenne nationale à 522 €/hab en 2020). Ce bilan permet d'aborder l'année 2022, marquée par un contexte macro-économique dégradé (inflation et crise internationale en Ukraine) avec une solidité financière renforcée.

- ❶ Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 30,3 M€ par rapport à 2020 (soit + 2,8%), compte tenu principalement de la poursuite de l'impact de la crise sanitaire ( RSA, ASE, dispositif spécifique d'aide aux commerces).  
Avec une évolution moyenne annuelle de + 1,6 % entre 2015 et 2021, la trajectoire des dépenses de fonctionnement (hors péréquation) reste en phase avec la stratégie financière du Département.

En 2021, les efforts de gestion se sont ainsi poursuivis afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour financer les engagements prioritaires du Département ainsi que le soutien des publics les plus fragilisés par la crise sanitaire et des mesures nationales relatives au secteur sanitaire et social<sup>1</sup>.

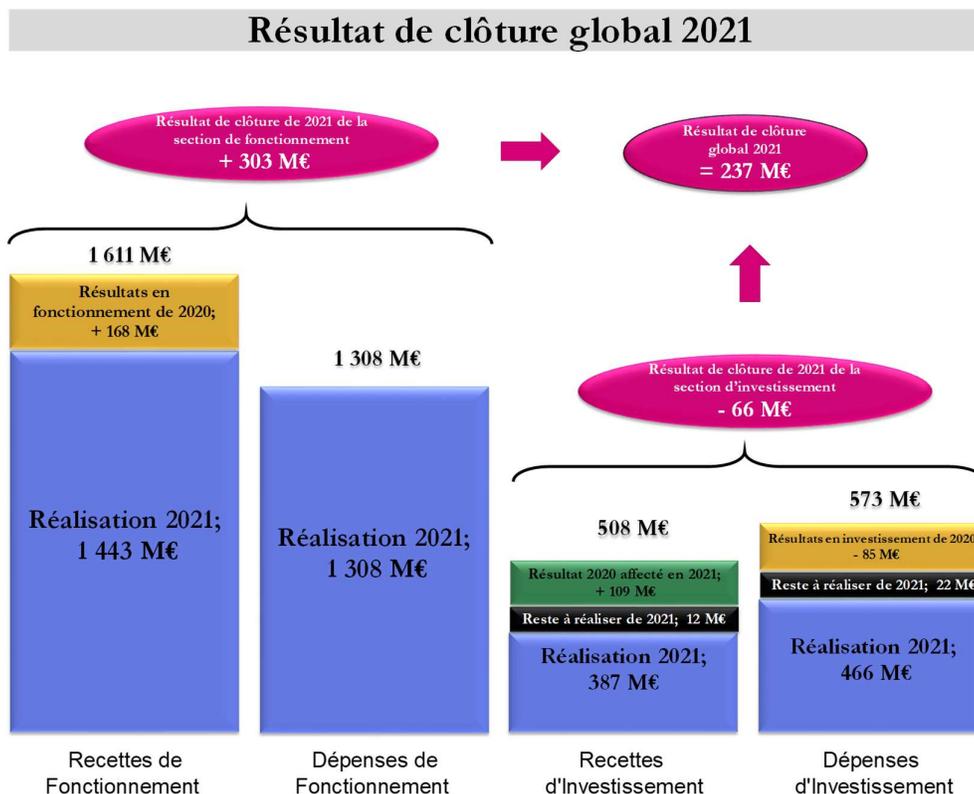
- ❷ Dans le même temps, le Département a conservé sa politique d'investissement ambitieuse en 2021 à hauteur de 357 M€ hors dette le Département poursuit son engagement d'investir de manière durable afin de développer les équipements, les infrastructures, les transports en commun et soutenir les communes ainsi que leurs groupements dans leurs projets.
- ❸ Sous l'effet conjugué des efforts de gestion et du rétablissement du dynamisme du marché immobilier yvelinois et des produits de DMTO (+ 81,5 M€ soit + 21,2 %), le niveau d'épargne brute se restructure à 295 M€ (niveau quasi similaire à celui d'avant crise).
- ❹ Le Département maintient ainsi un niveau d'endettement parmi les plus bas de France avec 1,7 an de capacité de désendettement pour une moyenne nationale de 4,1 ans en 2020 et de 5,3 ans pour les autres départements franciliens.

Les résultats du compte administratif 2021 sont présentés avant décision d'affectation du résultat de fonctionnement et font l'objet du vote de l'Assemblée délibérante conformément à l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales. Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental et font l'objet de la première délibération proposée.

---

<sup>1</sup> SEGUR I et II de la santé et PCH parentalité en particulier.

En intégrant les mouvements d'ordre et les résultats antérieurs, le compte administratif 2021 se présente comme suit :



- Concernant la section de fonctionnement, les réalisations en dépenses et recettes de l'année 2021 ont généré un excédent de + 135 M€ (versus + 44,8 M€ en 2020). En y ajoutant le résultat en fonctionnement de l'année 2020 s'élevant à 168 M€, **le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi à + 303 M€.**
- Concernant la section d'investissement, les réalisations en dépenses étant supérieures aux recettes, un déficit de - 80 M€ est constaté. En y ajoutant le résultat à affecter en 2021 s'élevant à 109 M€ et le résultat en investissement de l'année 2020 s'élevant à - 85 M€, le résultat de clôture s'établit ainsi à - 55 M€. Après prise en compte du solde de restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2021 de - 11 M€, **le résultat de clôture après intégration des reports de la section d'investissement s'établit à - 66 M€<sup>2</sup>.**

**Le résultat de clôture global 2021 s'élève donc à 237 M€.**

L'affectation comptable intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et fait l'objet de la seconde délibération.

Il vous est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du Budget principal et de procéder à l'inscription du solde en report à nouveau sur la section de fonctionnement.

<sup>2</sup> Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

## Les données clés du Département

### Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

- 1 122 M€ = montant de DRF au CA 2021 soit +2,8% d'évolution par rapport à 2020.
- 721 € = montant des DRF par habitant quand la moyenne nationale en 2020 s'élève à 913 €/habitant.
- 127 € = montant des dépenses de personnel par habitant.
- 15 M€ = montant des dépenses consacrées à la crise sanitaire de Covid-19 en 2021.  
⇒ Depuis 2020, les dépenses directes liées à la gestion du Covid représentent près de 40 M€.
- 122 M€ = c'est le montant dédié au développement durable en 2021
- 4<sup>ème</sup> = rang du Département en tant que contributeur à la péréquation représentant 7% des dépenses de fonctionnement et 76,8 M€.

### Dépenses Réelles d'Investissement (DRI) hors dette

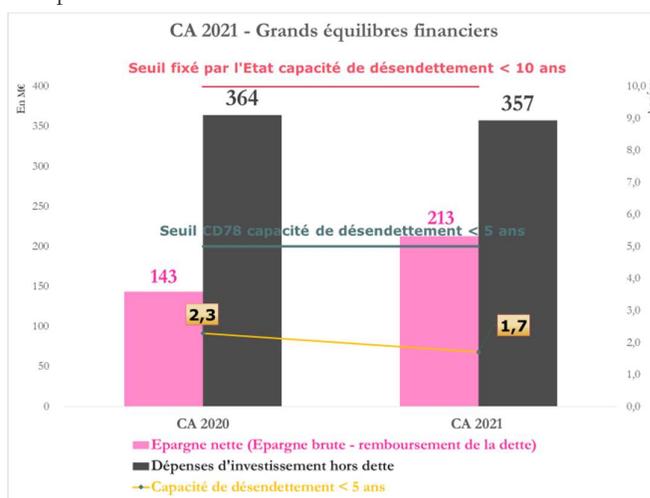
- 357 M€ = montant des DRI<sup>3</sup> au CA 2021, soit un niveau d'investissements élevé.  
⇒ En 2020, le Département des Yvelines est le 3<sup>ème</sup> Département qui investit le plus sur son territoire.
- 282 € = c'est le montant investi pour chaque Yvelinois par le Département.
- 36 % = part des subventions d'investissements consacrée par le Département au soutien des communes et intercommunalités sur le territoire yvelinois soit 58 M€.

### Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)

- 1 417 M€ = montant des RRF au CA 2021, soit +12 % sous-tendus par le dynamisme des DMTO.
- 849 € = montant par habitant des recettes de fonctionnement du département.
- 2 % = poids de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) dans nos recettes de fonctionnement.

### Ratios / Santé financière

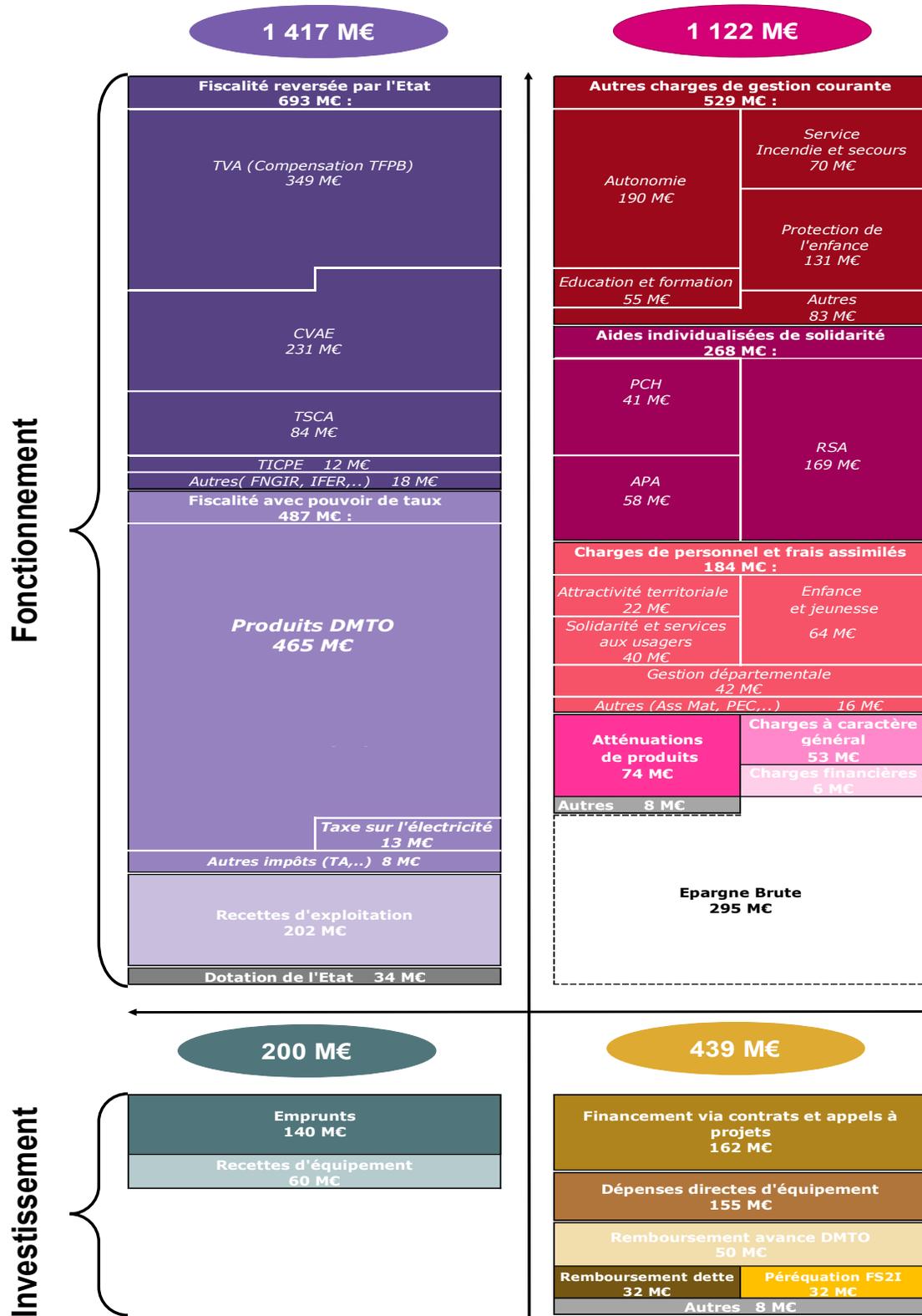
- 295 M€ = montant de l'épargne brute qui se restaure progressivement et permet de financer un haut niveau d'investissement.
- 1,7 an = nombre d'année que le Département mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette contre 5,3 ans pour les autres départements franciliens en 2020, en y consacrant toute son épargne brute.
- 0,5 % = faible poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement versus 1,2% en moyenne pour les départements franciliens en 2020.
- 61 % = taux de couverture des dépenses d'investissement par l'autofinancement.



<sup>3</sup> Hors dette et hors avance remboursable de DMTO

Les réalisations du Département en 2021 s'établissent ainsi :  
 Les réalisations du département contiennent des opérations réelles et d'ordre. Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à des encaissements et décaissements et n'ont pas d'incidence sur la trésorerie. Concernant les opérations réelles du Département en 2021, elles s'établissent ainsi :

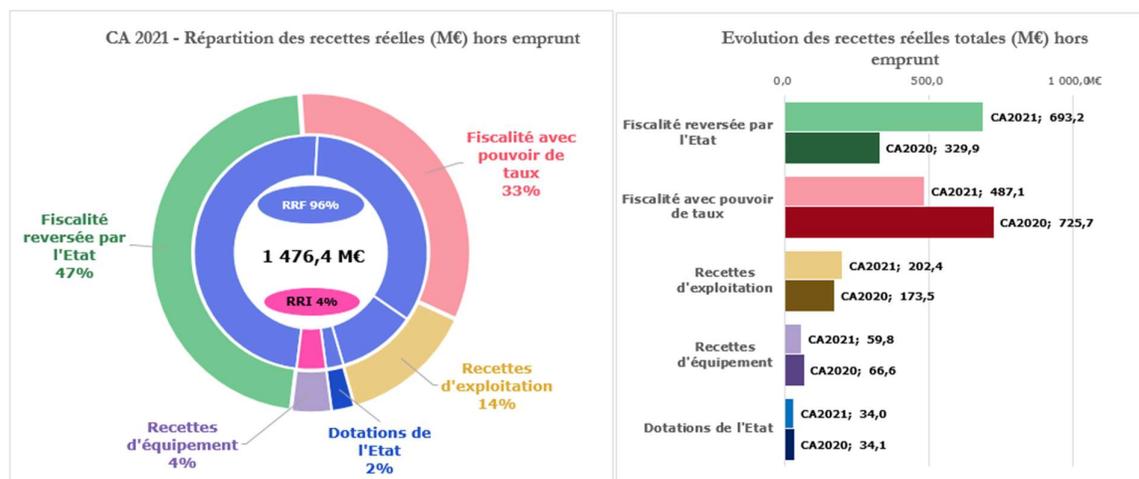
### Vision synthétique des opérations réelles 2021 par chapitre



## Les ressources du Département

L'année 2021 marque la **première année où le Département ne dispose plus de levier fiscal** avec la perception du produit de TVA en compensation de la perte de TFPB. **La fiscalité à pouvoir de taux est constituée à 95% par les DMTO**, dont le taux est plafonné à 4,5 %<sup>4</sup> et ne peut qu'être revu à la baisse.

Le Département voit ainsi ses recettes de fonctionnement évoluer selon le dynamisme du marché immobilier yvelinois et de la TVA, **ce qui l'expose aux retournements brutaux de conjoncture économique et aux ajustements de l'Etat**.



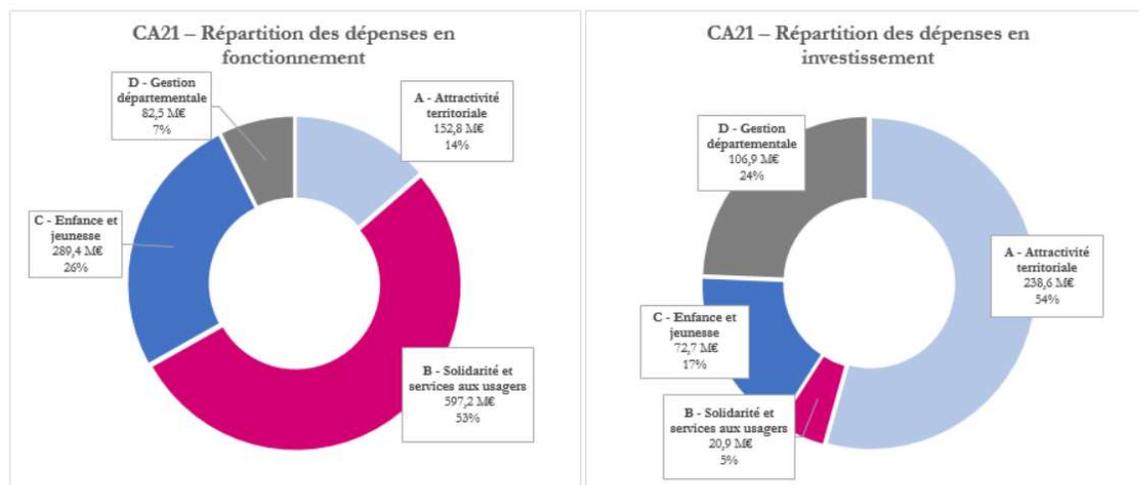
- Les recettes de fonctionnement atteignent leur plus haut niveau historique à **1 416,7 M€**. Elles augmentent de +12 % par rapport aux réalisations de 2020 (+ 152,7 M€). Cette progression relève en particulier du rétablissement du dynamisme des produits DMTO, compensant la contraction de la CVAE suite à la crise sanitaire.
- Les recettes d'investissement hors emprunts s'élève à 59,8 M€. Elles affichent une baisse de 6,8 M€ avec une diminution du volume de FCTVA (- 7,4 M€) et de la fin du paiement échelonné concerné par la vente de Vauban (- 8 M€).
- L'emprunt mobilisé s'élève à 140 M€ et l'encours de dette atteint 503,4 M€ à fin 2021, soit **349 €/habitant<sup>5</sup>** bien en dessous de la **moyenne nationale<sup>6</sup>** 2020 de 522 €/habitant.

<sup>4</sup> En 2021, seuls 3 départements métropolitains (Indre, Isère et Morbihan) et Mayotte ont appliqué un taux de 3,80 %. Tous les autres appliquaient le même taux de 4,50 %, faisant du volume de transaction et du prix au m<sup>2</sup> les deux seules variables pouvant impacter les recettes totales.

<sup>5</sup> Rapporté à la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 source INSEE.

<sup>6</sup> Moyenne national des départements soit panel de 92 départements source RCF.

## Les dépenses du Département



Toutes dépenses confondues (fonctionnement et investissement), l'année 2021 traduit les priorités et les ambitions de l'action départementale déclinée en particulier dans les 21 grands projets d'envergure de la mandature et intègre une forte démarche de développement durable.

### Une action départementale en faveur du développement du territoire et de la réduction des inégalités territoriales

Le renforcement de l'attractivité territoriale a été au cœur de la politique départementale avec **391,4 M€**, soit 238,6 M€ en investissement (les 2/3 des investissements réalisés par le Département) et 152,8 M€ en fonctionnement.

Les actions du Département ont permis de financer en premier lieu la mobilité durable (à hauteur de 150 M€) avec plusieurs opérations d'envergure dans les transports en commun et l'aménagement de voirie.

La collectivité a également fortement participé au renforcement de l'attractivité économique des Yvelines (plus de 52 M€), que ce soit au travers du soutien aux différents acteurs du développement (Mines Paris Tech, SEM Patrimoine Yvelines Développement, Vedecom), aux différents programmes de rénovation urbaine ou par le développement d'une offre de logement renforcée.

Enfin, le Département a accru sa mobilisation à destination de la solidarité territoriale (142 M€) grâce notamment au soutien au bloc local (cf. encart ci-dessous), au dispositif de soutien à l'offre de santé ou encore aux autres départements, au travers de la péréquation ou du FS2I (*Cf. présentation détaillée des dépenses*).

### Une politique sociale innovante et soucieuse de l'utilisateur

Le CA 2021 confirme l'importance que porte le Département aux missions de solidarités avec **618,1 M€** (597,2 M€ en fonctionnement et 20,9 M€ en investissement). Dans un contexte de crise sanitaire toujours présent (notamment sur les dépenses de RSA), la collectivité a su mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour contrôler l'évolution de la dépense, tout en poursuivant la modernisation et la transformation du secteur sanitaire et social, avec entre autre :

- La création du GIP AutonomY', chargée de coordonner la stratégie de développement du secteur de l'aide à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées ;
- L'attention particulière portée sur les besoins grandissant des établissements pour accueillir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;
- L'engagement du Département en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA, au travers du programme départemental d'insertion (dont le pilotage est confié à l'agence ActivitY') et la poursuite de la politique d'embauche de PEC (ex-CUI) ;
- Le maintien du renforcement de la contribution au SDIS, tant en fonctionnement qu'en investissement.

## Une action renforcée en faveur de la jeunesse et de l'éducation

En 2021, le Département a souhaité renforcer son action en faveur de la jeunesse avec **362,1 M€** ( dont 289,4 M€ en fonctionnement et 72,7 M€ en investissement). Cela comprend notamment :

- Le renforcement des moyens de la protection de l'enfance (151,8 M€), qu'il s'agisse des crédits accordés aux établissements et services d'accueil pour les enfants placés à l'ASE ou de la mise en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement à domicile ;
- Une action ambitieuse et innovante dans le domaine des collèges et de l'enseignement (139 M€) avec notamment des opérations de construction ou de rénovation d'envergure (collège innovant de Mantes-la-Jolie ou Lycée international de Saint-Germain-en-Laye), une restauration scolaire de qualité et vecteur d'insertion professionnelle ou encore le démarrage d'un plan numérique pour l'enseignement (13,9 M€) orienté sur la modernisation des équipements et infrastructures des établissements scolaires ainsi que sur le projet d'Equipements individuels Mobiles pour tous les collégiens (tablettes) ;
- la montée en puissance du dispositif PASS + 78/92 permettant à la fois de soutenir le tissu associatif local et d'apporter à près de 60 000 jeunes une offre culturelle et sportive auprès des 1 500 partenaires de ce dispositif.

**L'accompagnement des acteurs locaux** dans leur politique de développement via des dispositifs de subvention, de contractualisation ou d'appels à projets représente **45% des réalisations d'investissement 2021 du Département (soit 163 M€)**.

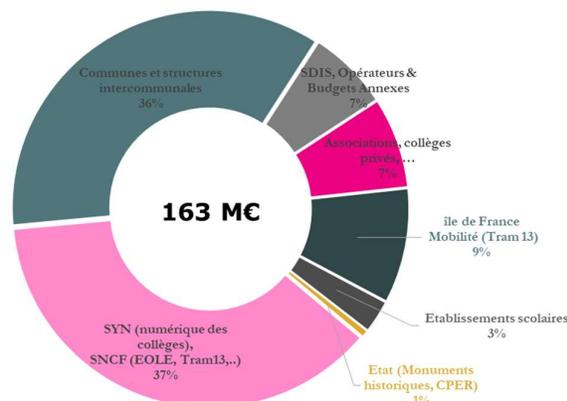
**Les subventions d'investissement envers le bloc local (communes et intercommunalités) s'élèvent à elles-seules à 58 M€** soit 36 % des subventions totales versées.

Le Département des Yvelines est particulièrement impliqué en matière d'attractivité du territoire avec :

- ↳ 34,5 M€ au travers des Contrats Yvelines Territoire pour les projets structurants, des Contrats de Développement Yvelines + et Proximité + ou des maisons médicales portées par une maîtrise d'ouvrage communale ;
- ↳ 10,3 M€ dans la rénovation urbaine et PRIOR'Yvelines ;
- ↳ 7,8 M€ en faveur de la mobilité durable (voirie et les circulations douces) ;
- ↳ 2,6 M€ en faveur de la préservation et de l'entretien des milieux aquatiques ;
- ↳ 0,5 M€ pour les actions de promotion culturelle ou en faveur du patrimoine.

Parmi ces aides, le Département accorde un soutien particulier aux communes rurales, avec un investissement de 8,6 M€, représentant 15 % des subventions accordées au bloc local.

### CA 2021 - Subventions contrats et appels à projets



**Le CA 2021 traduit également l'engagement du Département en faveur du développement durable avec 122 M€ de crédits dédiés à cette orientation stratégique, dont :**

- ✓ 55 M€ en faveur du développement des mobilités durables et des transports en commun, comprenant le projet EOLE de prolongement du RER E (25,2 M€), la création de la ligne de tramway T13 100 % yvelinoise (29,9 M€) et 0,9 M€ en faveur du développement des circulations douces ;
- ✓ 31,7 M€ de contribution à Île-de-France Mobilités et le financement des cartes de transports (améthyste et scolaire) ;
- ✓ 5,6 M€ pour la préservation environnementale du territoire yvelinois, de ses cours d'eau et de ses espaces naturels sensibles ;
- ✓ 1,9 M€ en soutien au développement de véhicules électriques et autonomes (VEDECOM) ;
- ✓ 1,6 M€ en soutien à la rénovation énergétique de l'habitat particulier (Programmes Habiter Mieux et SARE).
- ✓ 0,6 M€ pour la poursuite du verdissement de la flotte automobile départementale, en privilégiant des véhicules hybrides ou 100 % électriques (15 M€ investis au total depuis 2020).

## II. PRESENTATION DETAILLEE DU CA 2021

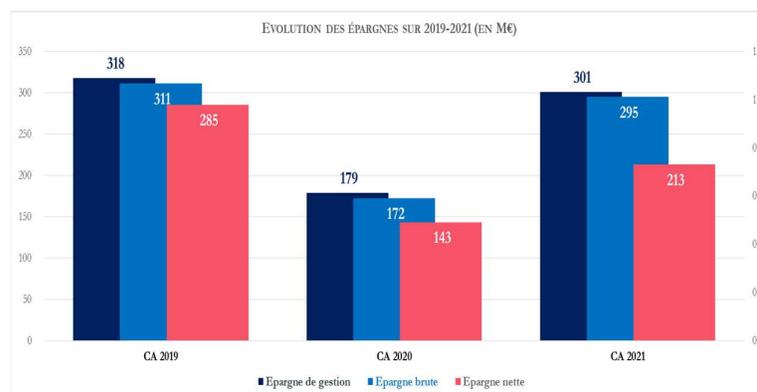
### 1. Indicateurs financiers du Département

- L'ensemble des indicateurs mesurant la qualité de la situation financière du Département traduit la solidité de la stratégie financière du point de vue de sa solvabilité, de son épargne, de ses investissements et de sa liquidité :

en M€	Seuil	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>PERFORMANCE BUDGETAIRE ROBUSTE</b>				
Épargne brute		311,1	172,4	294,8
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>&gt;7%</b>	<b>23,5%</b>	<b>13,6%</b>	<b>20,8%</b>
Dégager une épargne nette positive	>0	285,5	143,3	213,0
<b>Un niveau d'investissement élevé</b>	<b>&gt;15%</b>	<b>29,3%</b>	<b>28,8%</b>	<b>25,2%</b>
Poids du BF des recettes totales		0,0%	-8,7%	-0,2%
<b>Couverture de la DAN</b>	<b>&gt;ou=1</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>
<b>ENDETTEMENT MAÎTRISE</b>				
Encours de dette à long terme		374,3	395,3	503,4
Taux d'endettement à long terme	< 60%	28,3%	31,3%	35,5%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>&lt; 5 ans</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
Dépenses liées à l'endettement (capital et intérêts)		32,3	35,3	37,9
<b>Poids annuel des charges financières</b>	<b>&lt; 1%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,5%</b>
<b>LIQUIDITÉ &amp; TRESORERIE EXCELLENTE</b>				
<b>Un résultat de clôture positif (avant RAR)</b>	<b>&gt; 0</b>	<b>246,6</b>	<b>192,4</b>	<b>247,8</b>
Une trésorerie cible à 30 jours de dépenses réelles de fonctionnement	30 jours	129	116	102
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>				
<b>Taux de financement de l'investissement par l'endettement annuel</b>	<b>&lt; 50%</b>	<b>7,7%</b>	<b>13,7%</b>	<b>39,2%</b>
Taux de financement de l'investissement par des ressources propres	> 50%	92,3%	86,3%	60,8%

*\*hors avance remboursable*

- Les grands équilibres financiers, fortement impactés par la crise sanitaire en 2020, se sont rétablis en 2021. Les nouvelles marges d'autofinancement sont mobilisées pour financer un haut niveau d'investissement avec un recours maîtrisé de l'endettement.
- L'épargne brute est restaurée et se rapproche de son niveau d'avant crise.



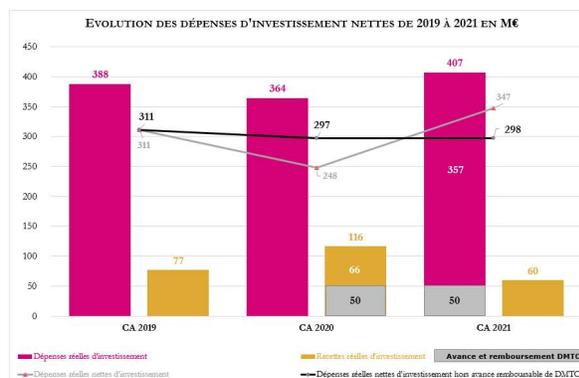
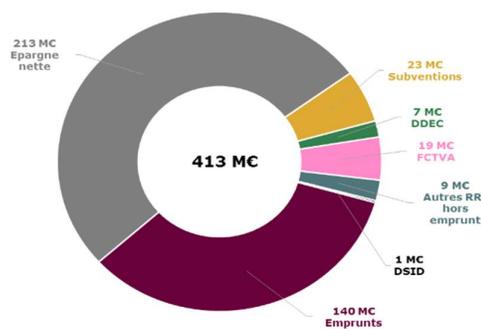
**L'épargne brute est de 294,8 M€ au CA 2021** (versus 172,4 M€ au CA 2020), grâce à la forte évolution des DMTO. Le niveau d'épargne de gestion regagne presque celui constaté avant crise de 311 M€ en 2019. Le taux d'épargne brute s'établit aux alentours de 20,8 % des recettes de fonctionnement et reste bien au-dessus du seuil de 7 % fixé.

Cette restauration de l'autofinancement, permet de couvrir les dotations aux amortissements (avec une couverture de la DAN à 2,3 ans).

Ainsi au CA 2021, Le Département a souscrit un emprunt global de 140 M€ permettant de compléter la couverture des dépenses d'investissement pour limiter le **financement de l'investissement de près de 39%** (l'autofinancement couvrant 61 % des dépenses d'investissement).

**Y Le niveau d'investissement de 357 M€ permet de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans**

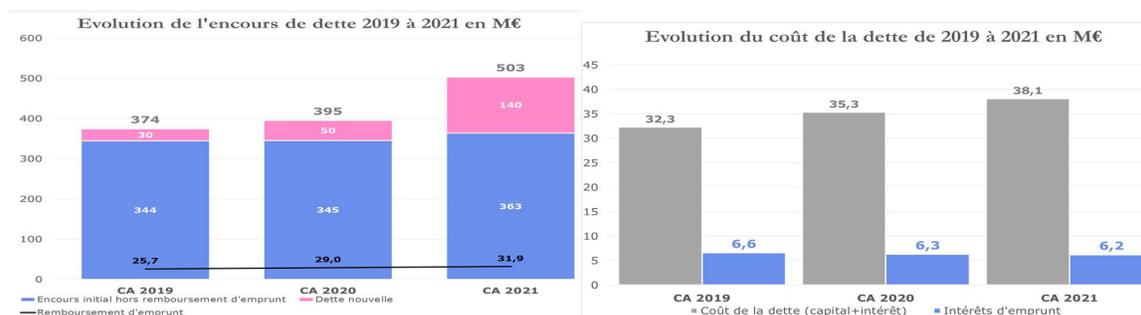
CA 2021 - Répartition du financement de l'investissement



L'encours de dette est à 503 M€ au 31 décembre 2021 soit 349 €/habitant<sup>7</sup> à comparer à une moyenne nationale d'environ 522 €/habitant en 2020<sup>8</sup>, et son taux moyen de 1,31 % se compose en majorité d'emprunts à taux fixe (à 80 % pour 20 % de taux variables). **L'endettement demeure maîtrisé et le niveau de trésorerie maintenu à un niveau élevé.**

<sup>7</sup> Rapporté à la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 source INSEE.

<sup>8</sup> Hors Paris et DOM source DGCL.



**Un coût de la dette très faible lié aux conditions financières favorables**

La part consacrée au remboursement de l'encours de dette en 2021 atteint 38,1 M€, soit une évolution modérée de + 2,9 M€ par rapport au compte administratif CA 2020.

Malgré une réalisation d'emprunt de 140 M€ et grâce à la situation sur les marchés financiers avec un taux moyen d'emprunt en baisse, **le coût consacré aux intérêts d'emprunts est en recul de - 0,1 M€ sur l'année 2021.**

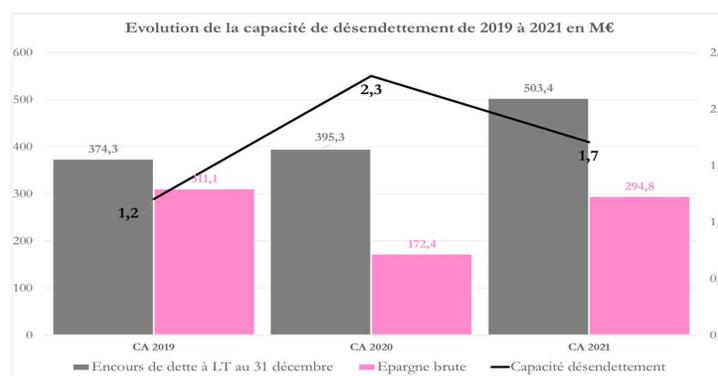
**Le poids des intérêts de la dette des Yvelines est très faible, et représente 0,5 % des dépenses de fonctionnement en 2021 versus 1,2 % pour la moyenne francilienne en 2020.**

En 2021, compte tenu de taux historiquement bas, la stratégie de financement de l'investissement a visé à préserver le fonds de roulement afin de garder des marges de manœuvres pour les exercices suivants dans un contexte de remontée des taux annoncé.

**Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans en 2021 (1,7 ans)**

La capacité de désendettement<sup>9</sup> est un indicateur clé pour le Département des Yvelines qui s'est fixé un ratio limité à 5 ans (inférieur à la limite de 10 ans fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

Pour l'exercice 2021, ce ratio s'établit à 1,7 ans (versus 5,3 ans pour la moyenne francilienne en 2020), traduisant ainsi un endettement maîtrisé, parmi les plus bas de France.



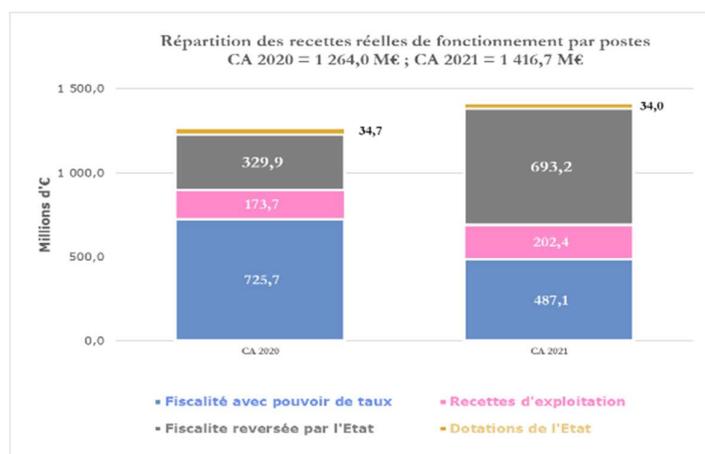
<sup>9</sup> La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui permet de mesurer le nombre d'année qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser intégralement sa dette en mobilisant la totalité de son épargne brute. C'est donc le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne.

## 2. Présentation des recettes du Département

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Δ CA 2021 vs CA 2020	
				en M€	en %
Fiscalité reversée par l'Etat	339,4	329,9	693,2	363,3	110,1%
Fiscalité avec pouvoir de taux	771,9	725,7	487,1	-238,6	-32,9%
Recettes d'exploitation	174,2	173,7	202,4	28,7	16,5%
Dotations de l'Etat	35,6	34,7	34,0	-0,7	-2,1%
Recettes de fonctionnement	1 321,2	1 264,0	1 416,7	152,7	12,1%
Recettes d'équipement	76,8	66,6	59,8	-6,8	-10,2%
Avance remboursable de DMTO		49,8			
Recettes d'investissement (hors emprunt)	76,8	116,4	59,8	-56,7	-48,7%
Recettes totales (hors emprunt)	1 398,0	1 380,4	1 476,5	96,0	7,0%
Emprunt	30,0	50,0	140,0	90,0	180,0%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 428,0</b>	<b>1 430,4</b>	<b>1 616,5</b>	<b>186,0</b>	<b>13,0%</b>

### Les recettes de fonctionnement

Le Compte administratif 2021 présente une forte progression des recettes de fonctionnement à 1 416,7 M€, soit + 12,1 % par rapport à 2020.



### Les recettes fiscales

Les recettes fiscales, qui constituent la majorité des ressources du Département (83,3 %), **progressent de + 124,7 M€ par rapport à 2020 (+ 11,8 %)**.

Cette hausse trouve son origine dans le dynamisme du marché immobilier yvelinois qui a permis une progression des produits de DMTO et de la recette sur la fraction de TVA en compensation de la perte de TFPB.

Suite aux différentes réformes fiscales décidées par l'Etat (suppression de la taxe professionnelle en 2010, suppression de la taxe d'habitation en 2011 et transfert de la taxe foncière en 2021 et son remplacement par une fraction de TVA), le Département a perdu la maîtrise de ses recettes et s'est vu attribuer à la place diverses « compensations » au travers d'autres recettes reversées par l'Etat. Il s'expose davantage aux retournements de conjoncture économique comme cela a pu être constaté déjà lors de la crise de 2009 et encore plus récemment en 2020.

Tandis que les recettes avec pouvoir de taux<sup>10</sup> représentaient près de 68 % des recettes fiscales en 2020, elles ne représentent plus que 41% en 2021. En réalité, le Département ne dispose plus de levier fiscal. Cette part de fiscalité est en effet limitée aux DMTO dont le taux est plafonné à 4,50 % (taux maximal autorisé).

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Δ CA 2021 vs CA 2020	
				en M€	en %
<b>TFPB</b>	<b>341,1</b>	<b>319,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-319,8</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Produits DMTO</b>	407,4	384,0	465,4	81,5	21,2%
Taxe sur l'électricité	12,9	12,8	13,4	0,6	4,4%
Taxe d'aménagement	7,7	7,4	7,5	0,1	0,8%
Autres impôts ou assimilés	2,8	1,7	0,9	-0,8	-48,2%
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>	<b>771,9</b>	<b>725,7</b>	<b>487,1</b>	<b>-238,6</b>	<b>-32,9%</b>
<b>TVA (compensation TFPB)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>349,2</b>	<b>349,2</b>	
CVAE	232,7	230,6	230,5	-0,1	0,0%
TSCA	77,4	72,4	83,7	11,4	15,7%
TICPE	12,1	9,4	11,8	2,4	25,1%
Reversement FNGIR	8,3	8,3	8,3	0,0	0,0%
Fonds de compensation péréquée AIS	7,2	7,5	7,8	0,3	4,4%
IFER	1,7	1,8	1,9	0,1	7,7%
<b>Fiscalité reversée par l'Etat</b>	<b>339,4</b>	<b>329,9</b>	<b>693,2</b>	<b>363,3</b>	<b>110,1%</b>
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>1 111,3</b>	<b>1 055,6</b>	<b>1 180,3</b>	<b>124,7</b>	<b>11,8%</b>

❶ Les recettes avec pouvoir de taux s'établissent à 487,1 M€ (en baisse de 238,6 M€ par rapport à 2020 soit - 32,9 %).

❖ **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Le produit DMTO<sup>11</sup>, basé sur le taux plafond de 4,5 %<sup>12</sup> pour la part départementale sur l'ancien, a été de 465,4 M€ (soit une hausse de 81,5 M€ par rapport à 2020, + 21,2 %). Cette progression a reposé sur un marché de l'immobilier yvelinois toujours attractif ainsi qu'un prix moyen du m<sup>2</sup> qui a continué de croître sur le territoire (+ 2,7 % d'évolution annuelle en 2021 après une hausse de 1,4 % en 2020). Les taux d'intérêt, restés relativement faibles en 2021, ont également favorisé le volume de transactions.

❖ **Le produit sur les consommations finales d'électricité** s'élève à 13,4 M€ pour 2021, en progression de + 4,4% comparé à 2020, au-delà de la moyenne de 13 M€ constatée ces 3 dernières années.

❖ **Le produit de la taxe d'aménagement (TA)** est de 7,5 M€, en hausse de +0,8% (+ 0,1 M€) par rapport à 2020. Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme. Le

<sup>10</sup> Les collectivités territoriales ne peuvent pas créer d'impôts nouveaux. La loi du 10 janvier 1980 portant sur les aménagements de la fiscalité directe locale leur a uniquement accordé le pouvoir de voter les taux des quatre taxes directes qui existaient à cette période (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). 42 ans plus tard, le département ne dispose plus de ce pouvoir suite au transfert de la TFPB aux communes (et pour les régions depuis 2011). Ce pouvoir de taux ne permet toutefois pas d'agir sur les bases d'impositions qui restent du ressort de l'Etat à l'image de la revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties.

<sup>11</sup> Les DMTO correspondent aux impôts indirects (droits d'enregistrement et taxe sur la publicité foncière) auxquels sont soumises les ventes de biens immobiliers. Ils sont dus par l'acquéreur au moment de la signature de l'acte authentique de vente chez le notaire et le taux varie selon que le bien soit ancien ou neuf (taux réduit).

<sup>12</sup> En 2021, seuls 3 départements métropolitains (Indre, Isère et Morbihan) et Mayotte appliquent un taux de 3,80 %. Tous les autres appliquent le même taux de 4,50 %, faisant du volume de transaction et du prix au m<sup>2</sup> les deux seules variables pouvant impacter les recettes totales.

taux de la part départementale de la TA est fixé à 1,3 % depuis 2012 et constitue le taux le plus faible en Ile-de-France où la plupart des départements l'a fixé à un niveau proche ou égal au taux maximal autorisé de 2,5 %.

- ❖ Les recettes de fiscalité, reversées par l'Etat, ont connu une envolée de + 363,3 M€ en 2021 pour s'élever à 693,2 M€, du fait d'un changement de périmètre avec l'apparition d'une fraction de TVA en remplacement de la TFPB.

- ❖ **La taxe foncière sur les propriétés bâties remplacée par une fraction de TVA en 2021**

En application de la réforme fiscale initiée en LFi 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée à partir de 2021 par une fraction de TVA.

La recette a été déterminée en 2021 par la formule du produit garanti par l'Etat auquel a été appliqué le taux de TFPB 2019 (12,58%) tel que défini par l'article 16 de la LFi 2020<sup>13</sup>.

La fraction de TVA perçue par le Département a été de 349,2 M€ pour 2021.

- ❖ **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

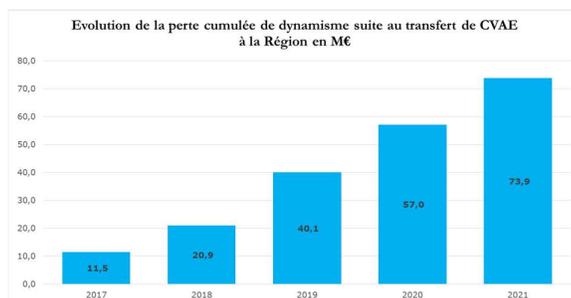
Au même titre que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la CVAE fait partie de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Elle est acquittée par les entreprises et travailleurs indépendants à partir d'un chiffre d'affaires de 0,5 M€.

Le produit de CVAE est de 230,5 M€ pour 2021 (contre 230,6 M€ de recette perçue en 2020) soit - 0,04 %. Il se décompose en deux produits :

- la part de CVAE nationale perçue par le Département (119,8 M€ soit une baisse de - 0,1 %) ;
- l'attribution de compensation reversée par la Région (figée à 110,7 M€<sup>14</sup>).

**La Loi de Finances Initiale 2016 a privé le Département d'une partie de la dynamique fiscale de la CVAE estimée à 9,4 M€ pour l'année 2021 soit 73,9 M€ cumulés depuis 2017.**



- ❖ **La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)**

Le produit de la TSCA<sup>15</sup>, destiné à assurer la compensation au titre des transferts de compétences opérés dans le cadre de la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL)<sup>16</sup> et des charges relatives au SDIS<sup>17</sup>, est

<sup>13</sup> Modifié par l'article 75 de la LFi 2021 quant à l'année de référence.

<sup>14</sup> Pour rappel, le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRE (services de transport scolaire et services de transport routier non urbains) a été acté en 2016. En Ile-de-France, où la compétence transport est assurée par IdF Mobilités, aucune compétence n'a été transférée des départements à la Région. Néanmoins, d'une façon critiquable, la part de CVAE nationale revenant aux départements a été réduite de 48,5 % à 23,5 %, la part revenant aux régions passant de 25 % à 50 % depuis 2017. Ce prélèvement de 25 points sur les départements est partiellement compensé par le versement par la Région d'une attribution de compensation figée au montant du produit perçu en 2016.

<sup>15</sup> Taxe due pour toutes les conventions conclues avec une société d'assurances. Le tarif de la taxe varie selon le type de contrat d'assurance.

<sup>16</sup> Article 52 de la loi n°2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, soit notamment le développement économique, la formation professionnelle, le tourisme, le logement, les routes, les personnels des collèges, les transports ainsi que l'action sociale hors allocations individuelles de solidarité (AIS).

<sup>17</sup> Article 53 de la loi n°2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005.

en progression de 11,4 M€ par rapport à 2020 pour atteindre 83,7 M€. Cette hausse trouve son origine dans les modalités de gestion et de reversement de cette taxe par les services de l'Etat (DGFIP).

### ❖ Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales comprennent :

- Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)<sup>18</sup> est de à 7,8 M€ pour 2021, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport à 2020<sup>19</sup> ;
- Le produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)<sup>20</sup> est à 1,9 M€, en hausse de + 0,1 M€ par rapport à 2020 ; il concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications ; en 2021, 85,3 % de cette ressource provient des stations radioélectriques de téléphonie mobile ;
- La part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)<sup>21</sup> a atteint 11,8 M€, soit une hausse de + 25 % comparé à 2020, conséquence du début de la crise sanitaire.

### *Les recettes d'exploitation*

Les « recettes d'exploitation » encaissées en 2021 sont en forte augmentation de + 28,7 M€ comparé à 2020, compte tenu de la hausse des recettes de cessions de + 17,0 M€ et de la reprise de provision pour contentieux (12,8 M€).

Pour 2021, elles se présentent comme suit :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Δ CA 2021 vs CA 2020	
				en M€	en %
<b>Dotations de compensation versées au titre :</b>	<b>86,2</b>	<b>97,9</b>	<b>98,9</b>	1,0	1,1%
Du RSA-RMI	58,9	59,2	59,8	0,6	1,0%
De l'APA	18,1	27,0	28,1	1,1	4,2%
De la PCH	9,2	11,7	11,0	-0,7	-5,6%
<b>Atténuation de charges</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>2,2</b>	1,2	124,8%
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>21,2</b>	<b>19,3</b>	<b>23,0</b>	3,8	19,5%
<b>Produits des services, du domaine</b>	<b>23,8</b>	<b>20,5</b>	<b>18,9</b>	-1,6	-7,7%
<i>Dont C'MIDY</i>	17,1	15,5	14,3	-1,2	-7,6%
<b>Autres recettes</b>	<b>41,1</b>	<b>35,1</b>	<b>59,3</b>	24,3	69,2%
<i>Dont cessions*</i>	22,2	10,8	27,8	17,0	157,8%
<i>Dont reprise de provisions</i>			12,8	12,8	
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>174,2</b>	<b>173,7</b>	<b>202,4</b>	<b>28,7</b>	<b>16,5%</b>

<sup>18</sup> Article 42 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et dont l'objectif était d'assurer aux départements une ressource pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS).

<sup>19</sup> Part Etat des frais de gestion de la taxe foncière dénommée « Dispositif de Compensation Péréquée » aux départements.

<sup>20</sup> Article 2-3 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

<sup>21</sup> La taxe porte sur les produits pétroliers lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage.

- ❖ Les compensations des transferts des allocations individuelles de solidarité<sup>22</sup> (AIS) ont connu une hausse de +1,1% par rapport à 2020 mais toujours insuffisante au regard de l'accroissement des dépenses correspondantes, augmentant d'autant plus le reste à charge sur les AIS pour le Département ;
- ❖ Les atténuations de charges, en forte hausse (+ 124,8 %), concerne les remboursements de frais de personnel (rémunération, charges de sécurité sociale et charges sociales) travaillant dans d'autres collectivités. Cette hausse provient principalement d'un rattrapage des années 2019 et 2020 sur les contributions et retenues CNRACL pour les agents détachés ;
- ❖ Les autres produits de gestion courante, du domaine et des services incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les remboursements de travaux ou d'études effectués pour le compte des communes, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Le produit encaissé 2021 est de 23,0 M€, en hausse de + 19,5 % par rapport à 2020 ;
- ❖ Le remboursement par C'MIDY au Département des salaires des agents ATC qu'il lui met à disposition est en recul de - 7,6 % soit 14,3 M€ en raison de la diminution du nombre d'agents ATC mis à disposition de C'MIDY, impliquant des remboursements moins élevés ;
- ❖ Les autres recettes apparaissent en forte hausse (près de 70%) en raison principalement de la reprise de provision pour le sujet exceptionnel de contentieux relatif aux travaux sur la RD 30 (12,8 M€) et la cession du Domaine de la Bruyère à Versailles (17,5 M€) .

### ***Les dotations de l'Etat***

#### Stabilisation relative des dotations de l'Etat

Au terme l'année 2021, et pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, les concours versés par l'Etat aux collectivités locales sont marqués par une relative stabilisation à - 0,7 M€ (- 2,1 %). **Elles sont à un très faible niveau, et ne représentent que 2,5 % des recettes de fonctionnement.**

- ❖ La DGF du Département en léger recul<sup>23</sup> (- 0,9 %) après avoir baissé au cours des dernières années de 126 M€ par rapport à 2013, soit - 87 % ;
- ❖ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est quant à elle en baisse de - 1,3 % en 2021 soit 7,4 M€, étant donné qu'elle faisait partie du périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe globale de transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, tels que prévus par la Loi de Finances initiales 2021<sup>24</sup>;
- ❖ La dotation générale de décentralisation (DGD) est quant à elle stabilisée à 4,4 M€.

---

<sup>22</sup> Les recettes de l'APA et de la PCH sont calculées par la CNSA sur la base de différents indicateurs. Les acomptes sont versés en douzième sur la base de 90% de la dotation prévisionnelle. Le solde n'est connu qu'en année N+1.

Pour le RSA, la recette est fixe et n'évolue pas, ou peu, si ce n'est à la baisse. Depuis 2019, la dotation de la CNSA pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) n'est plus perçue par le Département mais directement par la MDPH afin de simplifier la gestion en évitant un flux de dépenses et de recettes équivalents sur le budget départemental.

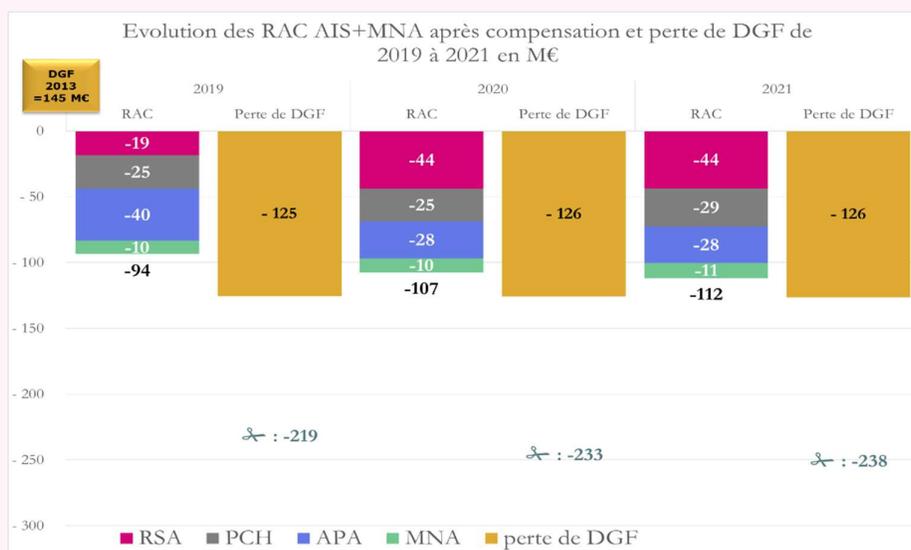
<sup>23</sup> Baisse liée aux écristements.

<sup>24</sup> A part égale avec les Régions.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Δ CA 2021 vs CA 2020	
				en M€	en %
DGF	19,9	19,4	19,2	-0,2	-0,9%
DCRTP	7,5	7,5	7,4	-0,1	-1,3%
DGD	4,4	4,4	4,4	0,0	0,0%
Compensations fiscales	3,6	3,0	2,7	-0,4	-12,1%
FCTVA	0,3	0,4	0,3	-0,1	-27,0%
Dotations et participations	35,6	34,7	34,0	-0,7	-2,1%

### ZOOM sur la perte de DGF et lien avec la hausse du Reste à charge AIS<sup>25</sup>

Le financement des AIS est partiellement assuré par l'Etat au travers de recettes versées aux départements et prélèvements de péréquation. Si jusqu'ici les AIS regroupent les dépenses liées à l'autonomie, le handicap et l'insertion, en complément, la quatrième composante essentielle de l'action sociale départementale est la protection de l'enfance notamment les dépenses liées aux mineurs non accompagnés qui relève d'une dépense nationale et a vocation ainsi à être intégrée dans le calcul des restes à charges.



Le principal effet sur le reste à charge (RAC) AIS et MNA est la forte hausse du RSA constatée en 2020 (+ 21 M€ par rapport à 2019) et 2021 (+9,6 M€ par rapport à 2020). Le RAC AIS s'établirait à près de - 111,7 M€ à fin 2021

Au 31 décembre 2021, les AIS et MNA augmentent de + 12,2 M€ (+ 5 %) pour s'établir 276,5 M€ (dont 11,4 M€ de MNA). Ses dépenses AIS et MNA sont partiellement couvertes (62 %), et le Département doit mobiliser ses ressources pour couvrir les 38 % restant.

L'effet de ciseau subit sur les équilibres financiers 2021 du département est d'environ 238 M€ et découle de la très forte contraction de la DGF (- 126 M€, soit - 87 % depuis 2013) et l'accroissement répété des dépenses AIS.

<sup>25</sup> Le calcul du RAC AIS repose sur une méthode alternative et non sur l'article L3335-3 du code général des collectivités territoriales. la méthode alternative, basé sur les comptes administratifs du département, intègre les composants exclus et corrige les soldes de cette façon : les dépenses en année N seront défalquées des recettes en année N. Il n'y a pas de décalage d'encaissement et de décaissement.

La méthode alternative inclut les dépenses MNA dans les dépenses AIS. Par conséquent, les dépenses AIS sont redéfinies par la somme des dépenses RSA, APA, PCH et MNA.

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Δ CA 2021 vs CA 2020	
Ressources propres	14,5	40,9	25,5	-15,3	-37,5%
<i>dont FCTVA</i>	14,1	26,5	19,1	-7,4	-27,8%
<i>dont Cession à paiement échelonné</i>		13,2	4,8	-8,4	-63,8%
Subventions et Dotations	62,2	25,7	31,7	6,0	23,3%
<i>dont Fonds affectés (DGE, DDEC ...)</i>	7,8	8,6	8,3	-0,3	-3,0%
Opérations pour compte de tiers	0,1	0,0	2,5	2,5	NA
<b>Total hors avances remboursables DMTO</b>	<b>76,8</b>	<b>66,6</b>	<b>59,8</b>	<b>-6,8</b>	<b>-10,2%</b>
Avance Remboursable DMTO		49,8			
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>76,8</b>	<b>116,4</b>	<b>59,8</b>	<b>-56,7</b>	<b>-48,7%</b>

- ❶ Les ressources propres d'investissement s'élèvent à 25,5 M€, en baisse de - 15,3 M€ par rapport à 2020. L'écart se justifie principalement par la fin d'opération de régularisation patrimoniale suite à la vente à paiement échelonnée rue Vauban (- 8,4 M€ par rapport à 2020) et par une recette de FCTVA plus conforme à l'exercice dans la mesure où la recette 2020 comprenait une forte régularisation correspondant aux années 2015 à 2017 (- 7,4 M€).
  - ❖ Le FCTVA s'élève ainsi à 19,1 M€ et correspond à la récupération de la TVA sur les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2020 au taux de 16,404 % ;
  - ❖ Les cessions à paiement échelonné atteignent 4,8 M€ et correspondent à la fin de la cession à paiement échelonné (rue Vauban) ;
- ❷ Les Opération de compte de tiers comprennent majoritairement la participation de GPS&O dans les travaux de voirie sur le FAM de Becheville en 2021 (+ 2,5 M€) ;
- ❸ Les subventions et dotations augmentent de 6 M€ par rapport à 2021 (+ 23,3 %) et concernent en grande partie le projet du Tramway T13 (17,8 M€ soit 76 % des subventions) ;
- ❹ En 2021, compte tenu de taux historiquement bas, la stratégie de financement de l'investissement a visé à préserver le fonds de roulement afin de garder des marges de manœuvres pour les exercices suivants dans un contexte de remontée des taux annoncée.

Endettement en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dette LT au 1er janvier	257,8	330,8	352,7	359,5	370,0	374,3	395,3
Remboursement d'emprunt	-11,9	-18,1	-20,2	-24,5	-25,7	-29,0	-31,9
Dette nouvelle	85	40	27	35	30	50	140
<b>Dette LT au 31 décembre</b>	<b>330,8</b>	<b>352,7</b>	<b>359,5</b>	<b>370,0</b>	<b>374,3</b>	<b>395,3</b>	<b>503,4</b>

- ❺ Une capacité de financement suffisante à la couverture des dépenses d'investissement  
 Les dépenses réelles d'investissement 2021, hors dette de 357,3 M€, ont été financées par de l'épargne nette (213 M€), des recettes d'équipement (59,8 M€) et de l'emprunt nouveau (140 M€).

La capacité de financement de l'investissement a intégralement couvert les dépenses d'investissement hors dette. Fin 2021, le FDR du Département s'élève à 247,8 M€ soit une hausse de 55,4 M€ par rapport à 2020 (192,4 M€) ce qui montre la volonté de poursuivre l'effort de l'investissement du département pour les années à venir.

Financement de l'investissement en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	△ CA 2021 vs CA 2020	
Fonds de roulement au 01/01/N	242,0	246,6	192,4	-54,2	-22,1%
<b>Capacité de financement de l'investissement :</b>	<b>392,3</b>	<b>309,8</b>	<b>412,8</b>	<b>103,0</b>	<b>33,3%</b>
<i>Épargne nette</i>	285,5	143,3	213,0	69,7	48,6%
<i>Recettes d'équipement</i>	76,8	116,4	59,8	-56,7	-48,7%
<i>Emprunt nouveau</i>	30,0	50,0	140,0	90,0	180,0%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	387,7	364,0	357,3	-6,6	-1,8%
Variation de fonds de roulement de l'exercice	4,6	-54,2	55,5	109,6	-202,3%
Fonds de roulement au 31/12/N	246,6	192,4	247,8	55,4	29,0%

### 3. Péréquation

Bien que les Yvelines conservent un niveau de ressources faible avec 849 € de recettes de fonctionnement par habitant, pour une moyenne nationale qui s'établissait déjà à 1 039 €<sup>26</sup> en 2020, le Département est l'un des principaux contributeurs aux différents fonds de péréquation<sup>27</sup> mis en place par l'État.

- Après une forte hausse en 2020, du fait de la mise en place du fonds globalisé DMTO, l'année 2021 a connu un premier repli de ses dépenses de péréquation en raison de la baisse de ses DMTO entre 2020 et 2021.

Le Département des Yvelines est un contributeur net à l'ensemble des dispositifs de péréquation qui se composent de quatre fonds : le Fonds globalisé (regroupant les 3 anciens fonds de péréquation liés aux DMTO<sup>28</sup>), le Fonds CVAE<sup>29</sup> et le Fonds de Solidarité pour les Départements de la Région Ile-de-France<sup>30</sup> (FSDRIF) en fonctionnement et, depuis 2019, du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) en investissement.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	△ CA 2021 vs CA 2020	
				en M€	en %
Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I)	27,0	31,9	31,8	-0,1	-0,3%
Prélèvement Péréquation investissement	27,0	31,9	31,8		
Fonds globalisé DMTO	50,3	70,6	67,4	-3,2	-4,5%
Fonds CVAE	2,0	3,3	1,4	-1,8	-56,0%
Fonds de solidarité IDF (FSDRIF)	2,7	3,6	3,7	0,1	2,2%
Prélèvement Péréquation fonctionnement	55,0	77,5	72,5	-4,9	-6,4%

L'année 2021 a été marquée par une baisse du fait des impacts conjugués de la crise sanitaire sur les produits DMTO et de la baisse de la CVAE entre 2019 et 2020, les contributions du Département en fonctionnement affichent ainsi un recul global de - 6,4 % :

<sup>26</sup> Ratio DGCL.

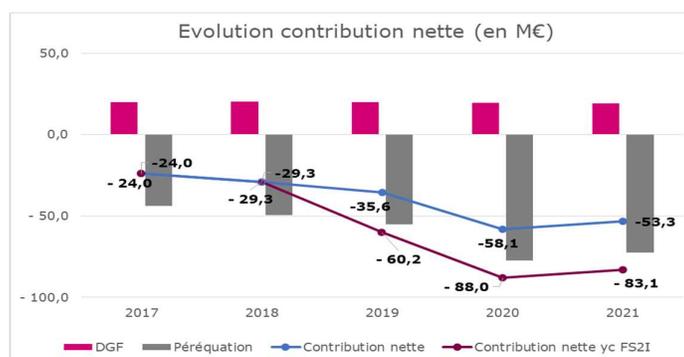
<sup>27</sup> La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a érigé la péréquation, mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales, en objectif de valeur constitutionnelle : "La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales" (article 72-2).

<sup>28</sup> Créé par la LFi 2020, ce fonds fusionne les prélèvements opérés au titre des 3 fonds de péréquation assis sur les DMTO : le fonds national de péréquation des DMTO (FPDMTO), le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

<sup>29</sup> Le fonds CVAE a été créé par la LFi 2013 afin de redistribuer entre les Départements une fraction de leurs CVAE pour réduire les écarts de ressources fiscales. Il est régi par l'article L. 3335-1 du CGCT.

<sup>30</sup> Le FSDRIF a été créé par la LFi 2014 pour corriger l'inégale répartition de richesse fiscale et de charges des départements d'Ile-de-France. Il est défini à l'article L. 3335-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

- ❖ La contribution au Fonds globalisé s'est élevée à 67,4 M€ (- 3,2 M€ par rapport à 2020). Cette diminution s'explique par la baisse de - 5,7 % des produits DMTO entre 2019 et 2020.
  - ❖ Le versement au **fonds de CVAE<sup>31</sup> a été de 1,4 M€** (- 1,8 M€ par rapport à 2020). En 2021, et contrairement à 2020, le Département n'était éligible qu'au prélèvement sur stock du fait de la baisse de CVAE constatée sur le territoire départemental par rapport à la moyenne nationale entre 2019 et 2020 ;
  - ❖ Le prélèvement au profit du **FSDRIF<sup>32</sup> s'élève à 3,7 M€** (+ 0,1 M€ par rapport à 2020). Cette augmentation provient principalement de l'évolution du potentiel financier<sup>33</sup> respectif des départements franciliens instauré par la LFi 2021 ;
  - ❖ **La contribution au FS2I<sup>34</sup> s'est établie à 31,8 M€**, conformément à l'application des modalités de calcul définies statutairement (- 0,1 M€ par rapport à 2020), dotant ainsi le fonds d'une enveloppe de 140,7 M€.
- 🔴 En 2021, en cumulant DGF et péréquation, la contribution nette du Département, qui contribue plus qu'il ne reçoit pour la cinquième année consécutive, atteint désormais 53,3 M€.



<sup>31</sup> Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements calculés en fonction de la CVAE des départements :

- un premier en fonction du niveau de CVAE perçu (ou « stock ») ;
- un second en fonction de l'évolution de la CVAE totale (ou « flux »).

Ces sommes sont reversées aux départements les moins favorisés selon un indice synthétique de ressources et de charges basé sur le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant, le nombre de bénéficiaires du RSA et le nombre de personnes de plus de 75 ans.

<sup>32</sup> Les ressources globales du FSDRIF sont fixées à 60 millions d'euros. Le mécanisme repose sur un indice synthétique de ressources et de charges des départements d'Ile-de-France reposant sur le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion de bénéficiaires du RSA et la proportion des bénéficiaires des aides au logement.

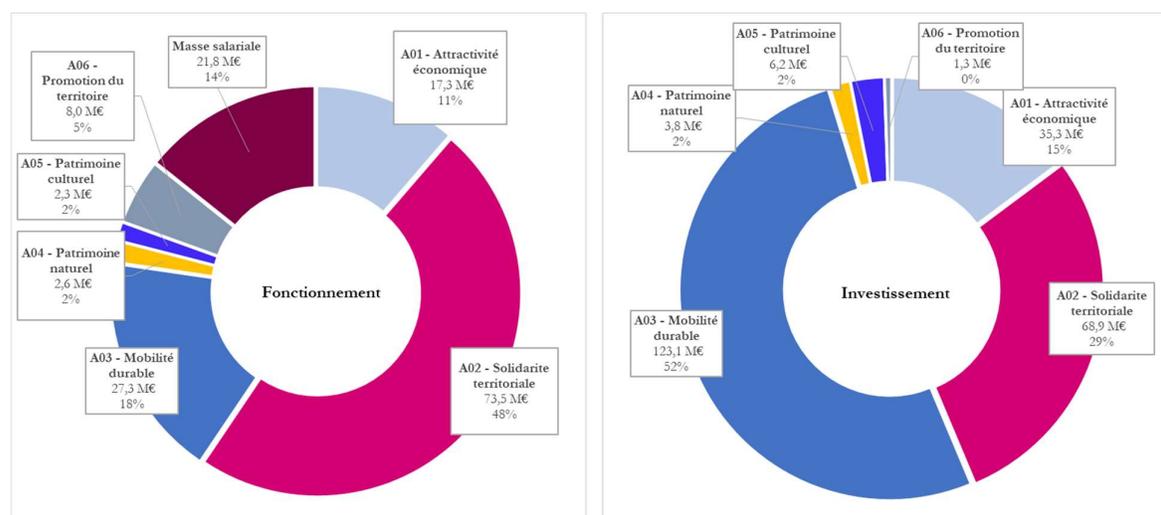
<sup>33</sup> Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 – Article 252.

<sup>34</sup> Dispositif de solidarité territoriale créé en 2019 afin de donner à l'interdépartementalité francilienne des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des infrastructures essentielles pour le développement territorial et le service aux populations.

## 4. Présentation des dépenses par missions du Département

### Mission A - Attractivité territoriale

Pour 2021, les dépenses consacrées à l'attractivité territoriale se sont élevées à 391,4 M€ (152,8 M€ en fonctionnement et 238,6 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Les crédits de fonctionnement de la mission A se composent essentiellement de la péréquation, de la contribution du département à Ile-de-France Mobilités et à l'ÉPI 78/92 pour l'entretien de la voirie, ainsi que des aides exceptionnelles COVID-19 et des partenariats ou dispositifs culturels et sportifs.

Les dépenses de fonctionnement de 131 M€ hors masse salariale sont en hausse de + 4,7 M€ par rapport à 2020, en raison de la hausse des aides exceptionnelles Covid-19 pour les artisans et commerçants + 10,7 M€ par rapport à 2020 (dispositif exceptionnel à hauteur de 13,5 M€). Cette augmentation est en partie compensée par la baisse du coût de la péréquation sur les DMTO et la CVAE : - 5 M€, après la forte hausse de 2020.

Fonctionnement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
A01 - Attractivité économique	7,4	17,3	9,9	134,8 %
A02 - Solidarité territoriale	78,2	73,5	-4,8	-6,1 %
	<i>dont Péréquation</i>	72,6	-4,9	-6,4 %
A03 - Mobilité durable	26,9	27,3	0,4	1,4 %
A04 - Patrimoine naturel	2,6	2,6	0,0	-0,9 %
A05 - Patrimoine culturel	1,9	2,3	0,3	17,9 %
A06 - Promotion du territoire	9,2	8,0	-1,2	-13,4 %
<b>TOTAL MISSION A</b>	<b>126,3</b>	<b>131,0</b>	<b>4,7</b>	<b>3,7 %</b>
Masse salariale	21,1	21,8	0,7	3,4 %
<b>TOTAL MISSION A avec MS</b>	<b>147,4</b>	<b>152,8</b>	<b>5,4</b>	<b>3,7 %</b>

Les investissements consacrés à l'attractivité territoriale financent en premier lieu la mobilité durable avec les opérations de transports en commun et les aménagements de voirie. Ils sont également à destination de la solidarité territoriale grâce au soutien au bloc communal et aux départements franciliens via le FS2I. Enfin, ils participent à l'attractivité économique au travers du soutien aux acteurs du développement et de la rénovation urbaine.

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 238,6 M€ et représentent ainsi plus de la moitié des investissements réalisés par le Département. Ils affichent une progression de + 9,5 M€ par rapport à 2020 grâce au renforcement de l'aide au bloc communal.

Investissement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
A01 - Attractivité économique	36,4	35,3	-1,1	-3,1 %
A02 - Solidarité territoriale	58,6	68,9	10,3	17,5 %
	<i>dont FS2I</i>	<i>31,8</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,3 %</i>
A03 - Mobilité durable	117,5	123,1	5,6	4,8 %
A04 - Patrimoine naturel	6,1	3,8	-2,3	-37,1 %
A05 - Patrimoine culturel	8,3	6,2	-2,1	-25,3 %
A06 - Promotion du territoire	2,2	1,3	-0,9	-41,0 %
<b>TOTAL MISSION A</b>	<b>229,1</b>	<b>238,6</b>	<b>9,5</b>	<b>4,2 %</b>

### A01 Attractivité économique

Les dépenses en faveur de l'attractivité économique s'élèvent à **52,6 M€**, avant tout orientés vers l'investissement. Toutefois, un soutien en fonctionnement a été mis en place pour lutter contre les conséquences de la crise sanitaire avec les dispositifs exceptionnels d'aide aux commerçants (2,8 M€ en 2020 et 13,5 M€ en 2021).

- Cette attractivité du territoire est mise en place au travers de projets de développement économique pour **15,3 M€** (1,9 M€ en fonctionnement et 13,3 M€ en investissement). **Hors abondement AFDEY, ces dépenses sont en hausse de + 7,6 M€ par rapport à 2020.** Après un abondement de 20 M€ pour le fonds AFDEY<sup>35</sup> en 2020, la trésorerie disponible était suffisante sur 2021 au regard des acquisitions et cessions réalisées. (Pour rappel, une AP de 80 M€ a été votée pour des versements prévus à horizon 2024).

Les investissements réalisés en 2021 au bénéfice du développement économique concernent :

- **4,5 M€** pour le début de la construction du **campus Mines Paris Tech** (AP de 98,6 M€) ;
- **5,1 M€** pour accompagner la montée en puissance de la **SEM Patrimoniale Yvelines Développement** ;
- **1,9 M€** pour **Vedecom** dans le cadre de la convention de financement ;
- **1,1 M€** à la **SPL Le Campus aux Mureaux** en investissement pour des travaux d'accessibilité du site.

A noter également les dépenses de fonctionnement suivantes :

- **0,9 M€** pour les frais de fonctionnement de la **SPL Le Campus aux Mureaux** pris en charge directement par le Département (gardiennage, taxe foncière et entretien des espaces verts) ;
- **0,4 M€** de contribution à l'**EPI Archéologie** (stable), dont l'activité sera reprise dans un Syndicat Mixte Ouvert courant 2022 ;
- **0,7 M€** pour la communication et l'organisation d'évènements, comme "les Yvelines font leur cinéma".

- La rénovation urbaine, avec **10,3 M€ d'investissement en 2021 constitue également un axe en plein essor de l'attractivité économique du territoire** au travers de deux outils :

- le **programme PYARU** (Plan Yvelinois d'Amorce de la Rénovation urbaine) lancé en 2017 avec une **AP de 45 M€** (dont 19,4 M€ réalisés à fin 2021) et donc les investissements s'élèvent à **8,2 M€** en 2021, en hausse de + 4,3 M€ par rapport à 2020 ;
- le programme **PRIOR'Yvelines Rénovation Urbaine avec une AP de 270 M€**, a été lancé en 2015. Cet appel à projet propose un appui opérationnel et financier aux collectivités qui projettent, sur 5 ans, de conduire des projets de rénovation urbaine (PRU). dont les premiers impacts commencent en 2021 avec **0,6 M€** de dépenses. ( 4 M€ de liquidations prévues en 2022).

- Second volet de la politique de la ville et autre secteur essentiel de l'attractivité économique, **le secteur de l'offre de logement représente 11 M€ d'investissement en 2021**, comprenant :

<sup>35</sup> Anticipation Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines.

- **3,9 M€** d'apport en fonds propres et une dotation initiale en investissement de **0,7 M€** pour le démarrage de l'**Organisme Foncier et Solidaire (OFS) départemental**<sup>36</sup> ;
- **1,4 M€** dédié aux logements spécifiques, en hausse de + 0,6 M€, dans le cadre du programme **Yvelines Résidences** (construction de logements étudiants, intergénérationnels, pour les jeunes actifs – AP de 20 M€ dont 7,8 M€ réalisés à fin 2021) ;
- **2,5 M€** pour les conventions **PRIOR volet développement résidentiel, en baisse de - 2 M€** (AP de **101,5 M€** dont 7,8 M€ réalisés à fin 2021) ;
- **2,3 M€** pour le **plan d'appui aux communes carencées** adopté en 2018 (AP de 29 M€ dont 2,4 M€ réalisés à fin 2021) qui vise à favoriser l'activation de tous les leviers de création de logements sociaux pour atteindre les obligations triennales de production à horizon 2025 et au-delà.

Enfin, l'**aide exceptionnelle COVID-19 versées aux communes pour le soutien des commerces pour 13,5 M€** en 2021, en complément des 2,8 M€ apportés en 2020, ainsi que le soutien à l'agriculture pour 0,6 M€ d'aides aux organismes agricoles viennent compléter cette politique.

## **A02 Solidarité territoriale**

**142,4 M€** sont consacrés à la **solidarité territoriale** par le département en 2021 (68,9 M€ en investissement et 73,5 M€ en fonctionnement), soit une hausse de **+ 5,5 M€** par rapport à 2020.

Le premier instrument de cette solidarité territoriale est la **solidarité interdépartementale** pour 104,3 M€, via :

- **72,6 M€ au titre de la péréquation**, en baisse de - 4,9 M€ par rapport à 2020 ;
- **31,8 M€** consacrés au **Fonds de solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2I)**, en ligne par rapport à 2020. Le Département est avant tout contributeur puisqu'il perçoit une recette de 2 M€ à ce titre.

L'**aide aux communes, avec 32,5 M€ en investissement est en nette hausse par rapport à 2020, avec + 10,6 M€ investis soit une hausse de + 48%**.

- Pour les communes et EPCI de plus de 25 000 habitants : 6,1 M€ pour les Contrats de Territoire :
  - 5,8 M€ en 2021 pour les Contrats Yvelines Territoires soutenant les projets structurants. Trois conventions-cadre ont été signées : Saint-Quentin-en-Yvelines, Grand-Paris Seine-et-Oise et Saint-Germain Boucles-de- Seine ;
  - 0,3 M€ dans le cadre du plan d'aide exceptionnelle pour les projets d'équipement.
- Pour les projets d'équipement des communes entre 2 000 et 25 000 habitants : 19,1 M€
  - 11,6 M€ ont déjà été investis en 2021 avec la montée en charge des contrats Proximité Yvelines +, dispositifs en faveur des communes entre 2 000 et 15 000 habitants, et Développement Yvelines + pour les communes de + de 15 000 habitants. Ces deux nouveaux dispositifs ont été votés fin 2019 pour une enveloppe de 100 M€ et pour une durée de 3 ans ;
  - Ils prennent le relais des deux anciens dispositifs qui se sont respectivement terminés en 2016 et 2019 (Contrats Départementaux et Départemental Equipement) mais dont les opérations restent en cours de financement pour 7,5 M€ en 2021.
- Pour les projets d'équipement des communes rurales de moins de 2 000 habitants :
  - 4,7 M€ pour les contrats ruraux ;
  - 0,3 M€ dans le cadre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales.
- Enfin, l'investissement au titre des contrats de soutien aux équipements sportifs est en hausse de **+ 0,2 M€** par rapport à 2020 avec un **2,3 M€** d'investissement en 2021.

<sup>36</sup> Le GIP OFS a été créé en 2021 pour accompagner le développement d'une offre de logements abordables, en accession, destiné à des ménages sous conditions de ressources. Ces logements sont vendus sous le régime du Bail Réel Solidaire (BRS) qui consacre le démembrement foncier/bâti de l'immobilier résidentiel.

- Les programmes d'ingénierie et de connaissance territoriale avec 1,5 M€ de financement départemental en 2021 sont également un outil efficace de la solidarité territoriale. Ils sont notamment constitués de :
  - 0,6 M€ en faveur de l'agence départementale IngénierY pour l'aide aux communes de moins de 2 000 habitants. En valorisant les mises à disposition de personnel, **l'aide totale du Département à IngénierY s'élève à 1,2 M€, en hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2020 ;**
  - 0,3 M€ d'aide à l'investissement et à l'ingénierie des communes fusionnées ;
  - 0,2 M€ d'études territoriales et d'aides aux études des collectivités ;
  - 0,5 M€ pour les partenariats stratégiques dont 0,2 M€ de participation au capital de la SPL Interdépartementale d'étude et 0,3 M€ de subvention au profit des associations en faveur du logement, comme SOLIHA et l'ADIL78.

Dernier volet essentiel de la solidarité territoriale, **le soutien à l'offre de santé se poursuit** avec 4,1 M€ d'investissement en 2021 (**AP de 58,6 M€** dont 18,3 M€ réalisés à fin 2021).

Les autres aides départementales aux communes relevant de domaines d'intervention spécifiques du Département, figurent par ailleurs dans les politiques de mobilité durable, patrimoine naturel, patrimoine culturel et promotion du territoire.

### **A03 Mobilité durable**

Avec 123,1 M€ d'investissement en 2021, ce domaine d'intervention mobilise **28 % du budget d'investissement départemental**, auxquels s'ajoutent 27,3 M€ de fonctionnement, portant **le total de cette politique à 150,4 M€** :

- **59,2 M€ concernent l'entretien et la modernisation de la voirie départementale**, avec :
  - **5,7 M€ en contribution de fonctionnement** pour **l'EPI 78/92** qui assure l'entretien des routes départementales, contribution stable par rapport à 2020 ;
  - **53,5 M€ en investissement** consacrés :
    - aux opérations routières importantes pour 28,5 M€ dont les principales en 2021 sont :
      - l'aménagement et le doublement de la RD 30 à Plaisir (AP de 103,3 M€) : 16,8 M€ ;
      - la voie nouvelle Sartrouville-Montesson RD 121 (AP de 89,2 M€) : 1,7 M€ ;
      - le giratoire RD 30 Rue de Feucherolles à Aigremont (AP de 2,5 M€) : 1,6 M€ ;
      - la réhabilitation du Pont de Maisons-Laffitte (AP de 8,5 M€) : 1,4 M€ ;
      - le pont RD 30 à Achères (AP de 120 M€) : 2,0 M€ ;
    - aux acquisitions foncières, à hauteur de 2,9 M€, correspondant aux parcelles nécessaires aux opérations des RD 154 et RD 30/RD 190 Pont d'Achères ;
    - 22,1 M€ liés au programme récurrent d'entretien des routes départementales.

Ces projets font l'objet de recettes, notamment de la Région, pour 3,1 M€.

- **L'aide à la mobilité** s'inscrit également dans la politique de mobilité durable par l'intermédiaire du soutien aux communes. Avec **8 M€** d'investissement, ce secteur est porté par les dispositifs suivants :
  - les programmes triennaux d'aide à la remise en état de voies communales pour 6,6 M€ en 2021 ;
  - les volets routiers des contrats de plan Etat/Région pour 1,0 M€ pour la RN 10 ;
  - les programmes de lutte contre l'insécurité routière pour un total de 0,4 M€.
- **76,4 M€ pour les transports en commun** portés par :
  - la politique d'investissement pour les grands projets à hauteur de **55,5 M€**, notamment EOLE (25,2 M€) et le Tram 13 express (29,2 M€) ;
  - la participation en fonctionnement au profit d'**Ile-de-France Mobilités** à hauteur de **20,9 M€**.
- L'investissement en matière de **circulation douce** s'élève à **0,9 M€**, avec 0,5 M€ pour le développement des voies cyclables sur RD et 0,4 M€ d'aide aux communes dans ce domaine.

- Enfin, le financement des **centres routiers** s'élève à **5,9 M€**, correspondant principalement au renouvellement du parc de matériel pour 4,4 M€ (dont 1,6 M€ pour les engins de travaux, 1,2 M€ pour le Mob'Yl bus Terre d'Yvelines et 0,9 M€ pour l'EPI) et aux travaux d'aménagement et l'entretien des centres routiers pour 1,5 M€.

#### **A04 Patrimoine naturel**

Les dépenses en faveur de la **politique de préservation du patrimoine naturel se sont élevées à 6,4 M€**, en 2021, dont 3,8 M€ en investissement. Ces dépenses affichent une baisse de - 26 % par rapport à 2020, en raison de la fin de la première phase d'aménagement de la Plaine de Chanteloup.

Ces crédits ont concerné pour 2,6 M€ la stratégie des **espaces naturels sensibles** avec notamment :

- 1,7 M€ pour les grands projets structurants en matière d'espaces naturels sensibles :
  - 1,2 M€ pour la renaturation de la plaine de Chanteloup** ;
  - 0,5 M€ pour le renforcement de l'attractivité du Parc du peuple de l'Herbe,
- 0,8 M€ pour l'action foncière visant à l'entretien, l'aménagement et à l'acquisition de nouveaux espaces naturels sensibles.

Les autres crédits dédiés au patrimoine naturel ont concerné :

- 3,1 M€ en faveur du patrimoine hydraulique, avec notamment 2,6 M€ pour les 45 opérations en cours du schéma départemental de l'eau et 0,5 M€ en faveur de l'aménagement des berges de Seine ;
- 0,8 M€ de subvention de fonctionnement attribuée au CAUE au titre de la taxe d'aménagement.

#### **A05 Patrimoine culturel**

En 2021, le Département a consacré **8,4 M€** à la **valorisation du patrimoine historique et culturel**, dont 6,2 M€ en investissement et 2,3 M€ en fonctionnement. Après retraitement du soutien exceptionnel au Château de Versailles de 5 M€ en 2020 et de 3 M€ en 2021, les dépenses d'investissements sont stables entre 2020 et 2021. **Les dépenses de fonctionnement 2021 dédiées à la valorisation du patrimoine artistique et culturel affichent quant à elles une augmentation de + 18 % par rapport à 2020.**

**Le soutien à la culture est globalement en augmentation, et se traduit par le soutien aux dispositifs à rayonnement départemental, en lien avec un soutien aux acteurs locaux en cours de transformation via le développement du PASS+ 78/92** (cf. A06 Promotion du territoire et C03 Loisirs et mobilité des jeunes).

- Les crédits dédiés au soutien du patrimoine communal se sont élevés à 4,8 M€ et ont concerné la sauvegarde du patrimoine historique, sous le pilotage de l'agence IngenierY ;**
- Les dépenses réalisées pour les archives départementales se sont élevées à 1,7 M€, stables par rapport à 2020, avec :
  - les opérations de numérisation à valeur probante des archives administratives (0,5 M€) ;  
Ce financement est compensé par les recettes de la part de la MDPH pour le remboursement des prestations de numérisation opérées par la direction des archives (0,2 M€) ;
  - les opérations de traitement archivistique et de conservation des collections (0,8 M€) ;
  - les interventions courantes, la maintenance et les fluides du bâtiment des archives (0,5M€).

Enfin, les dépenses en faveur du Musée Maurice Denis se sont élevées à 1,8 M€, dont la subvention d'équilibre du Musée Maurice Denis (1,3 M€ stable) et les investissements dédiés aux travaux de mise en accessibilité des salles d'exposition et de réaménagement du parc (0,5 M€).

## A06 Promotion du territoire

Les dépenses en faveur de la promotion du territoire se sont élevées à 9,3 M€ en 2021, dont 8 M€ en section de fonctionnement et 1,3 M€ en investissement. Elles correspondent aux actions de promotion sportives et culturelles, de communication événementielle, et les relations publiques et institutionnelles.

- Les crédits relatifs aux partenariats sportifs se sont élevés à 2,9 M€, exclusivement sur la section de fonctionnement.

Ces crédits affichent une baisse de - 1,5 M€ par rapport à 2020, principalement en lien avec la décision de sortie du syndicat mixte de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yveline à horizon 2022. Les crédits prévus concernent principalement:

- la reconduction des aides annuelles de fonctionnement aux clubs de sport fédéral, aux comités départementaux et scolaires, et au haut-niveau amateur et classes sportives pour 1,5 M€.
- la participation au fonctionnement des trois îles de loisirs, comme prévue statutairement pour 0,6 M€.

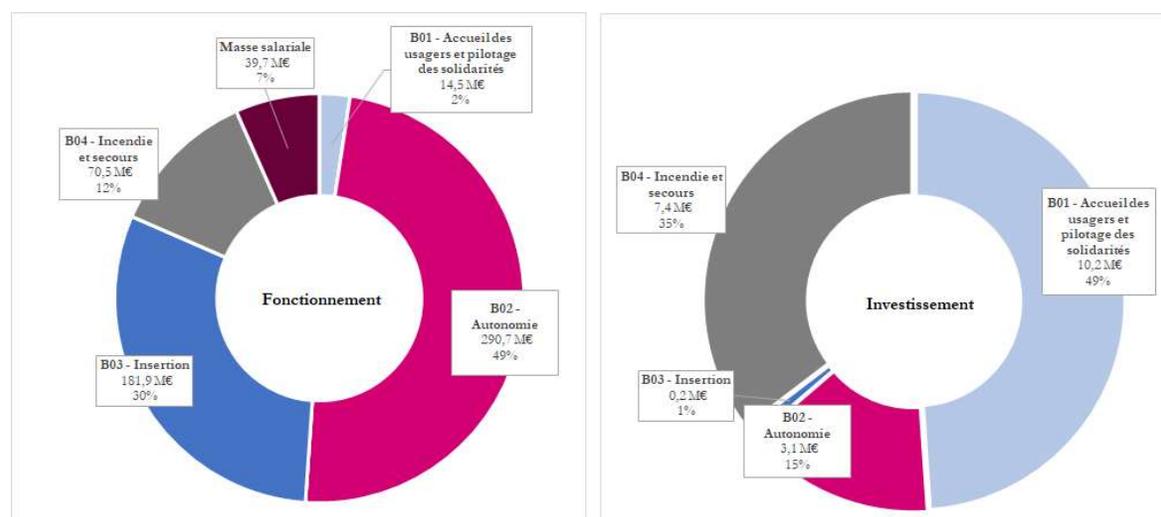
- Les dépenses en faveur de l'offre culturelle, sont restées stables en 2021 pour s'établir à 2,9 M€ (retraitées du soutien en 2020 pour la création du Campus des métiers d'art et du patrimoine).

Outre les actions de développement du dispositif Pass+ 78/92 (voir politique C03), le Département a appuyé son action culturelle en 2021 via la promotion d'événements culturels, notamment à destination des publics et territoires prioritaires, et l'animation patrimoniale du territoire.

- Les autres dépenses 2021 relatives à la promotion du territoire ont concerné la communication externe du Département et le soutien aux médias locaux pour 1,8 M€ avec notamment la souscription à l'augmentation de capital de TV78 à hauteur de 0,4 M€, les relations publiques et institutionnelles et les partenariats événementiels pour 1,6 M€.

## Mission B – Solidarité et services aux usagers

Les crédits consacrés aux solidarités et services aux usagers s'élèvent à 618,1 M€ (597,2 M€ en fonctionnement et 20,9 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Fonctionnement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
B01 - Accueil des usagers et pilotage des solidarités	16,0	14,5	-1,5	-9,5 %
B02 - Autonomie	291,8	290,7	-1,1	-0,4 %
B03 - Insertion	170,6	181,9	11,3	6,6 %
<i>Dont contrats PEC (ex-CUI)</i>	2,6	2,8	0,2	6,8 %
B04 - Incendie et secours	70,4	70,5	0,2	0,2 %
<b>TOTAL MISSION B</b>	<b>548,7</b>	<b>557,5</b>	<b>8,8</b>	<b>1,6 %</b>
Masse salariale (hors PEC)	39,8	39,7	-0,1	-0,2 %
<b>TOTAL MISSION B avec MS</b>	<b>588,5</b>	<b>597,2</b>	<b>8,7</b>	<b>1,5 %</b>

Les dépenses consacrées à cette mission portent principalement sur les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, PCH, RSA), sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cette mission recouvre également le financement du service d'incendie et de secours (SDIS).

Les dépenses sociales de fonctionnement (hors masse salariale) s'élèvent à 557,5 M€ et augmentent de + 1,6 % soit + 8,8 M€ par rapport à 2020.

Les effets de la crise sanitaire impactent l'évolution sur :

- Le RSA avec une augmentation de + 10 M€ entre 2020 et 2021, soit + 6 %, entièrement liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, impact direct de la crise sanitaire.
- l'accueil des usagers et le pilotage des solidarités avec la baisse de - 1,5 M€, liée à la non reconduction des dispositifs exceptionnels de soutien au logement mis en place pendant la crise sanitaire.
- la politique autonomie avec une baisse des dépenses liées au COVID (- 10,1 M€) avec notamment la diminution des dépenses de masques et autre équipements de protection individuelle (7,8 M€).

Ainsi, en dehors des impacts liés à la crise sanitaire, l'évolution des dépenses sur les solidarités provient essentiellement des dépenses en faveur des personnes âgées et handicapées (+ 6,7 M€).

Les dépenses sociales de fonctionnement restent relativement maîtrisées dans un contexte de crise sanitaire et montrent la volonté du Département de mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour en contrôler l'évolution :

- la poursuite de la politique d'embauche de PEC (ex-CUI) ;
- l'optimisation du programme départemental d'insertion dont la mise en œuvre est confiée à l'agence ActivitY<sup>2</sup> ;
- la politique de maintien des personnes âgées à leur domicile, dont la coordination est confiée à l'agence AutonomY.

Les dépenses de personnel, comprenant principalement les travailleurs sociaux des territoires (hors PEC et assistants familiaux), sont estimées à 39,7 M€ pour 2021 et restent stables par rapport à 2020.

Investissement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
B01 - Accueil des usagers et pilotage des solidarités	10,8	10,2	-0,6	-5,4 %
B02 - Autonomie	11,4	3,1	-8,3	-72,9 %
B03 - Insertion	0,2	0,2	0,0	0,0 %
B04 - Incendie et secours	3,7	7,4	3,7	98,6 %
<b>TOTAL MISSION B</b>	<b>26,1</b>	<b>20,9</b>	<b>-5,3</b>	<b>-20,1 %</b>

Les dépenses d'investissement pour cette mission sont en diminution de - 5,3 M€ et s'élèvent à 20,9 M€. Cet écart s'explique par la fin du projet de la plateforme interdépartementale de Bécheville pour l'accueil de personnes atteintes du trouble autistique, inauguré en octobre 2021.

Le soutien en investissement au profit du SDIS et des gendarmeries a été renforcé (+ 3,7 M€ par rapport à 2020), pour permettre au SDIS d'éviter un recours à l'emprunt et compte tenu des travaux en cours concernant la gendarmerie d'Ecquevilly.

### ***B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités***

Les crédits dédiés à cette politique s'élèvent à 24,7 M€ en 2021. **Retraités des dispositifs exceptionnels de soutien au logement non reconduits sur 2021, les dépenses de cette politique sont stables (+0,9%)** et comprennent notamment :

- ❶ la gestion du patrimoine des bâtiments sociaux (fluides, maintenance, loyers, charges, taxes et autres frais) pour 2,2 M€.
- ❷ des acquisitions foncières pour la mise en place de nouveaux projets structurants :
  - 5,1 M€ pour l'acquisition foncière à Chatou 40 rue des vignobles ;
  - 1 M€ pour la poursuite du projet d'acquisition en VEFA du pôle social/PMI de St-Cyr l'Ecole.
- ❸ les dépenses consacrées aux aides au logement pour 8 M€, avec :
  - le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend notamment le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (2,8 M€) et le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour 3,6 M€ ;En parallèle, une recette de 1 M€ correspondant à la contribution des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et de la CAF est enregistrée en 2021 pour le FSL, .
  - le soutien départemental à la **rénovation énergétique**, avec 1,6 M€ d'investissement pour la poursuite du programme « Habiter Mieux ».
- ❹ Concernant la solidarité internationale, le Département consacre 2,1 M€ (1,2 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement) au profit de subventions aux associations et établissements de coopération décentralisée (1,4 M€) et de l'animation du réseau de coopération internationale portée par le groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID) avec une contribution stable de 0,7 M€ (à laquelle s'ajoute une mise à disposition de personnel pour 0,1 M€).
- ❺ Pour l'année 2021, 2,4 M€ de dépenses ont été consacrées aux familles en difficulté, comprenant notamment :
  - 1,1 M€ de fonds de secours sous forme de chèques multi-services ;
  - 1 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les territoires d'action départementale (IAD) ;
  - 0,2 M€ dans le cadre de l'aide alimentaire au profit d'associations.
- ❻ Le CA 2021 du Département contient également l'inscription d'un résultat déficitaire de l'IFSY à hauteur de - 0,3 M€. En effet, **dans le cadre du projet du Campus des Métiers de l'Ouest Francilien, une réorientation des activités de l'IFSY est prévue en 2022**, avec le transfert des formations Assistant Service Social (ASS), CAFERUIS et TISF vers Buc Ressources.

### ***B02 Autonomie***

Le Département consacre 293,7 M€ à cette politique en 2021 comprenant le financement de l'aide sociale à l'hébergement (167,4 M€) et le versement des Allocations Individuelles de Solidarité (101,5 M€). Cette politique intègre également le financement du GIP Agence AutonomY (1,8 M€) et une enveloppe de

subventions d'investissement consacrées à la restructuration et à l'extension d'établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées (3,1 M€).

- ❖ **Ces dépenses montrent la volonté du Département d'accompagner la transformation du secteur de l'aide à domicile avec la création du GIP Agence AutonomY et la revalorisation salariale décidée sur ce secteur. Sur le secteur de l'hébergement, le Département porte également des besoins grandissants pour accueillir les bénéficiaires à travers des dotations en augmentation et une politique d'investissement plus volontariste.**
  
- ❖ En 2021, **84,5 M€ sont consacrés aux personnes âgées** soit + 2,5 M€ au regard de 2020, retraités des dépenses COVID non reconduites en 2021.
  - Les **aides à l'hébergement des personnes âgées en établissements** (APA en établissement et aide sociale à l'hébergement des PA) représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec **42,9 M€**. Cette politique comprend :
    - la prestation APA en établissements avec 23,5 M€ en 2021 en baisse de - 0,6 M€ liée à la baisse du niveau de dépendance moyen et du volume de bénéficiaires en établissements ;
    - l'accueil des personnes âgées en établissement (Aide Sociale à l'Hébergement - ASH) est à hauteur de 19 M€ (en hausse de + 1,7 % par rapport à 2020) étant donné la hausse du nombre de bénéficiaires constatée ces derniers mois.
  
  - L'APA à domicile s'élève à 33,1 M€ en 2021, en hausse de + 1,3 M€ par rapport à 2020, s'expliquant par :
    - une hausse du coût moyen à hauteur de + 2,5 % ;
    - un effet lié aux dépenses COVID de + 0,8 %.

Concernant la politique des personnes âgées, les recettes s'élèvent à hauteur de 37,7 M€ en 2021 : 28,1 M€ de fonds de financement de l'APA, 7,3 M€ de recettes usagers, 0,6 M€ issus de recouvrement d'indus et 1,5 M€ de financement CNSA incluant la participation à la conférence des financeurs (1,3 M€).

D'autres aides à domicile sont également proposées à hauteur de 1,8 M€ pour le maintien à domicile des personnes âgées (services d'aide à domicile, accueil de jour...)

Des actions recouvrent la téléassistance pour 0,3 M€ et la lutte contre la maltraitance avec l'Association Gérontologique des Yvelines - AGY pour une subvention annuelle de 0,1 M€. Des actions de prévention de la perte d'autonomie financés par la CNSA (conférence des financeurs) sont également financées pour 2,4 M€.

Ces dépenses sont en augmentation de + 0,6 M€ par rapport à 2020, en raison de **l'annualisation du dispositif YES+** (1,9 M€, soit + 0,6 M€ de plus qu'en 2020).

#### **ZOOM GIP Agence AutonomY**

**L'agence interdépartementale de l'autonomie**, dont l'activité a démarré en octobre 2021, a pour ambition de faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur le territoire, afin de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.

L'action de l'agence s'articule autour de deux axes :

- ❖ **Structurer l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie** : faire évoluer l'offre, proposer et coordonner des bouquets de services au domicile ;
- ❖ **Faire émerger l'offre de demain** : susciter les innovations, les accompagner, expérimenter les services de demain.

Les actions de l'agence sont présentées sous la forme d'un **Programme Départemental de l'Autonomie (PDA 78/92)** triennal.

Les recettes de l'agence sont essentiellement constituées des contributions du Département des Yvelines et du Département des Hauts-de-Seine dont les montants correspondent aux activités transférées par chacun des deux départements, ainsi qu'aux nouvelles activités mises en place en commun, financées à part égale.

❶ Ainsi, en 2021, le Département des Yvelines a versé une dotation globale de 1,4 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement au profit de l'agence.

- ❶ Avec un total de 191,5 M€, les dépenses au profit des personnes handicapées comprennent :
- 136 M€ pour l'hébergement des personnes handicapées en établissements (Prestation de Compensation du Handicap - PCH, Allocation Compensation Tierce Personne - ACTP et Aide Sociale à l'Hébergement - ASH) avec :
    - 132 M€ au titre de l'ASH, en hausse de + 1,7 M€ liée à une augmentation du nombre de bénéficiaires ;
    - 1,9 M€ de PCH en établissement ;
    - 1,9 M€ de projets d'investissement (dont 1,5 M€ pour la dernière tranche des travaux du FAM de Becheville).
  - 55,4 M€ pour le maintien des personnes handicapées à domicile, en progression de + 7 % par rapport à 2020, avec principalement :
    - la PCH à domicile et l'ACTP avec 42,9 M€, en hausse de + 8 % (+ 3,3 M€), en raison de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 5 %) et de la prestation moyenne (+ 3 %) liée en partie à la mise en place de la PCH parentalité et du relèvement des plafonds de la PCH intervenus en 2021 . En parallèle, 11,7 M€ de fonds de financement de la PCH sont prévus en recette ;
    - les autres aides à domicile pour les personnes handicapées sont stables à 12,5 M€.

Concernant la politique des personnes handicapées, les recettes s'élèvent à hauteur de 20,8 M€ : 11,7 M€ de fonds de financement de la PCH, 3,8 M€ de contributions des bénéficiaires et 2,8 M€ de récupération sur successions.

Cette politique soutient également la mobilité du public PA/PH avec le financement :

- du transport pour personnes à mobilité réduite (PAM) pour 3,2 M€ compensé par 2,7 M€ de recettes de la part de la région IDF et d'IDF Mobilités ;
- des cartes de transports sénior Améthyste (bénéficiaires non imposables) à hauteur de 5,4 M€, en baisse de - 0,6 M€.

Enfin, la politique d'autonomie est portée sur le territoire par les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT), guichets de proximité assurant l'accueil, l'orientation des publics âgés et handicapés ainsi que l'évaluation des plans d'aide. Leur financement est en légère hausse autour de 8 M€ (+ 0,2 M€) en raison d'une réduction des excédents disponibles.

### **B03 Insertion**

Hors contrats PEC (ex-CUI), les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 179,3 M€, soit une hausse de + 11,1 M€ par rapport à 2020 et portent principalement sur le versement de l'allocation RSA pour 169 M€, en hausse de + 10 M€ par rapport à 2020 (+ 6 %). La hausse du RSA est intégralement liée à la hausse du nombre de bénéficiaires. Cette hausse s'est prolongée en 2021 en raison de la crise sanitaire, avec un probable effet de « rattrapage » de 2020.

Une recette à hauteur de 3,4 M€ est également enregistrée sur le recouvrement d'indus et d'amendes de plus de 3 mois, en hausse de + 0,3 M€ par rapport à 2020.

- ❖ **Les actions suivantes seront poursuivies afin de limiter la hausse des dépenses de RSA :**
  - **Accentuer la montée en charge du référent unique - les coordonnateurs de parcours d'insertion professionnels (CPIP)** - ayant pour objectif de limiter la durée dans le dispositif des bénéficiaires du RSA et de renforcer l'accompagnement vers le retour à l'emploi de façon pérenne ;
  - **Mieux contrôler les obligations** auxquelles les bénéficiaires sont soumis en mettant en œuvre un plan de contrôle mensuel (Ce plan de contrôle a été suspendu en 2020-2021) en raison de la crise sanitaire.

**Les actions d'insertion financées par le Département sont confiées à l'agence ActivitY'** via une contribution en fonctionnement de 7,6 M€ en 2021 (hors personnel et moyens mis à disposition par le Département pour 0,4 M€), stable par rapport à 2020. Le Département soutient également l'action d'ActivitY' en investissement à hauteur de 0,2 M€ en faveur de l'acquisition d'équipements pour ses partenaires.

- ❖ **Par ailleurs, le Département poursuit son engagement en faveur des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence, ex-CUI) qui représenteront une dépense de 2,8 M€ sur 2021, soit environ 194 ETP en moyenne sur l'année,** répartis au sein des brigades vertes, des agents de maintenance des collèges et des agents d'accueil et de sécurité au sein de la direction des moyens généraux.

- ❖ **Les autres dépenses d'insertion correspondent aux financements octroyés dans le cadre des avances du FSE (2 M€), le Département étant organisme intermédiaire pour la gestion des fonds européens.** Des recettes en provenance du FSE sont par ailleurs attendues à hauteur de 2 M€ (décalage des remboursements des avances par l'UE). Pour rappel, les crédits délégués au Département des Yvelines en qualité d'Organisme Intermédiaire pour le Fonds Social Européen (FSE) se sont élevés, à 22 millions d'euros sur la période 2015-2020 en faveur de l'ensemble du territoire yvelinois. En termes d'encaissement et compte tenu des délais de remboursement (1 à 2 ans après la réalisation des actions et des projets subventionnés) **Près de 10 M€ ont déjà été remboursés par l'Europe au Département.**

#### ***B04 Services d'incendie, secours et sécurité***

- ❖ Concernant le **SDIS**, la contribution 2021 en fonctionnement a été portée à **69,7 M€, soit une augmentation de + 1,9 M€,** pérennisant ainsi le soutien exceptionnel de 1,9 M€ apporté en 2020 durant la crise COVID **L'investissement a doublé et a été porté à 4 M€ (+ 2 M€ par rapport à 2020),** pour préserver les équilibres budgétaires du SDIS et éviter un recours à l'emprunt.
- ❖ Concernant les gendarmeries, la contribution en fonctionnement s'élève à 0,8 M€, essentiellement des taxes foncières et des dépenses d'entretien des bâtiments. Pour les investissements, des travaux pour un montant de 3,1 M€ ont été réalisés, comprenant :
  - l'opération de réhabilitation de la gendarmerie d'Ecquevilly pour 1,2 M€ ;
  - des dépenses d'interventions courantes pour 1,4 M€ ;
  - 0,5 M€ pour le renouvellement des chaudières des logements de la gendarmerie de Mantes-la-Jolie.

## Mission C – Enfance et jeunesse

En 2021, les crédits consacrés à l'enfance et la jeunesse se sont élevés à 362,1 M€ (289,4 M€ en fonctionnement et 72,7 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Fonctionnement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
C01 - Protection de l'enfance	141,5	149,7	8,2	5,8 %
<i>Dont Assistants Familiaux</i>	14,4	12,0	-2,4	-16,7 %
C02 - Education et formation	64,2	68,4	4,3	6,6 %
C03 - Loisirs et mobilité des jeunes	7,6	7,7	0,1	1,1 %
<b>TOTAL MISSION C</b>	<b>213,3</b>	<b>225,8</b>	<b>12,5</b>	<b>5,9 %</b>
Masse salariale (hors Ass.Fam.)	62,4	63,7	1,3	2,1 %
<b>TOTAL MISSION C avec MS</b>	<b>275,6</b>	<b>289,4</b>	<b>13,8</b>	<b>5,0 %</b>

Les dépenses réalisées en 2021 pour cette mission se sont élevées à 225,8 M€, hors masse salariale, soit une augmentation de + 5,9 % par rapport à 2020.

- 🔴 Cette évolution s'explique principalement par la hausse des crédits prévue sur le périmètre de la protection de l'enfance, hors assistants familiaux, (137,7 M€ soit + 10,6 M€ (+ 8 %) en raison de l'augmentation des prises en charge hors Yvelines, et par le retour au niveau prévisionnel des dépenses éducation (68,4 M€) qui avaient affiché une baisse en 2020 due à la crise sanitaire.
- 🔴 A noter également, la montée en puissance en 2021 du PASS+ 78/92 avec 2,3 M€ de dépenses réalisées, en augmentation de + 1,1 M€ par rapport aux dépenses 2020.

La masse salariale nécessaire à la réalisation de cette mission en 2021 s'est élevée à 63,7 M€, en augmentation de +2,1 % par rapport à 2020, principalement expliquée par la réorganisation des services de la DEJE.

Investissement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
C01 - Protection de l'enfance	1,4	2,1	0,7	52,0 %
C02 - Education et formation	73,5	70,6	-2,9	-4,0 %
C03 - Loisirs et mobilité des jeunes	0,0	0,0	0,0	-100,0 %
<b>TOTAL MISSION C</b>	<b>74,9</b>	<b>72,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>-3,0 %</b>

Les dépenses d'investissement pour cette mission se sont élevées à 72,7 M€ en 2021.

- Ces dépenses concernent principalement le périmètre des collèges pour **69,1 M€** et notamment les opérations de travaux du collège innovant de Mantes-La-Jolie, du LFA de Buc et du lycée international de Saint-Germain-en-Laye pour 32,3 M€, par les travaux annuels d'aménagement et de gros entretien des collèges pour 12,3 M€, et le numérique des collèges pour 9,4 M€.

### **C01 Protection de l'enfance**

Le Département a consacré **151,8 M€** à la protection de l'enfance en 2021 (incluant 12 M€ de rémunération des assistants familiaux). Ces dépenses sont constituées pour 149,7 M€ de crédits de fonctionnement, en hausse de + 8,2 M€ par rapport à 2020 et 2,1 M€ de crédits d'investissement, en hausse de + 0,7 M€ en faveur des établissements ASE.

- Les dépenses 2021 s'élèvent à **107,4 M€ pour le placement ASE**, en hausse de + 6,4 M€ par rapport à 2020. Ces dépenses regroupent principalement :
  - **le financement des établissements pour l'accueil des enfants Yvelinois placés pour 91,4 M€** en hausse par rapport à 2020 de + 8,6 M€, une fois retraitées les dépenses non reconduites liées à la crise sanitaire (- 2,1 M€). Cette augmentation s'explique par la forte croissance des placements hors Yvelines (internats collectifs et lieux de vie) provenant, d'une part, d'une offre yvelinoise qui ne couvre pas les besoins de prise en charge spécifique (enfants porteurs de handicap et/ou d'autisme) et, d'autre part, d'une procédure d'orientation à optimiser (recentralisation des décisions de placements) ;
  - **la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à hauteur de 11,4 M€**, en baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2020, lié à un volume de MNA en diminution (458 en moyenne sur 2021 contre 490 en 2020). Cependant, cette baisse de volume n'est pas proportionnelle à la baisse des dépenses du fait d'une prise en charge et **d'un accompagnement plus qualitatif des MNA accueillis**.
  - **les dépenses en faveur des FJT** (foyers de jeunes travailleurs) pour **2,3 M€** ;
  - **l'offre auprès des particuliers** (Tiers dignes de confiance) pour **0,8 M€** ;
  - des dépenses d'investissement en faveur des établissements d'accueil de la protection de l'enfance à hauteur de 1,4 M€ en 2021, principalement la Sauvegarde des Yvelines pour des travaux de mise aux normes et rénovation de ses établissements. Pour rappel, le coût total du projet de 6,5 M€ est subventionné par le Département à hauteur de 3,8 M€.
- Les dépenses 2021 dédiées à la **prévention ASE** s'élevaient à **19,2 M€** en hausse de + 3,2 M€ par rapport à 2020, avec :
  - **les mesures d'AEMO<sup>37</sup> et d'accompagnement à domicile pour un montant de 9 M€**, en légère hausse de + 0,8 M€ par rapport à 2020, justifiée par la nécessité de mettre en oeuvre les mesures en attente d'une part, et la volonté de favoriser ce type de placement d'autre part ;
  - **des crédits consacrés à la prévention spécialisée à hauteur de 5,4 M€ en hausse de + 1,4 M€ par rapport à 2020** suite à l'extension des missions « Insertion des Jeunes » et « Chargés de Prévention des Collèges » confiées à l'IFEP sur de nouvelles communes ;
  - **des actions de proximité pilotées par les TAD essentiellement dans le domaine de la lutte contre les violences intrafamiliales et le soutien à la parentalité en lien avec le réseau associatif local (2,1 M€), le dispositif du mentorat (0,3M€) avec environ 200 enfants suivis depuis le lancement en septembre 2021 et 60 étudiants recrutés ou les vacances apprenantes (0,2 M€) en partenariat avec l'UCPA ;**
  - le financement à Chanteloup-les-Vignes du Pôle Accueil Jeunes (PAJ) mis en oeuvre depuis 2020 (0,4 M€), ainsi que le financement des brigades de nuit pour 0,4 M€.
- Les subventions d'équilibre versées pour le fonctionnement des foyers sociaux se sont élevées en 2021 à 9,7 M€ avec :

---

<sup>37</sup> AEMO : les actions éducatives en milieu ouvert sont des mesures judiciaires d'accompagnement à domicile des enfants protégés.

- 3 M€ pour le Centre Maternel de Porchefontaine (CMP), en baisse de - 0,4 M€ par rapport à 2020, liée à un ajustement des ressources en fonction de l'activité du centre ;
- 6,7 M€ pour la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY), en hausse de + 0,9 M€ par rapport à 2020, compte tenu d'un taux d'occupation plus élevé et de la prise en charge des cas complexes.

❷ Concernant la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les dépenses 2021 consacrées à cette mission, ainsi qu'à la santé des familles, s'élèvent à 2,6 M€, et incluent :

- la protection maternelle et infantile à hauteur de 1,6 M€ (dont 0,3 M€ pour la vaccination) ;
- les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé pour 0,3 M€ ;
- la planification familiale à hauteur de 0,3 M€ ;
- le lancement du projet sur la télésanté (0,3 M€ dont 0,2 M€ en investissement).

En recettes, 1,2 M€ est prévu, correspondant aux remboursements des actes médicaux réalisés en PMI.

❷ En 2021, les dépenses visant à soutenir les modes de garde s'élèvent à 0,7 M€, avec :

- 0,4 M€ sur la partie formation des assistants maternels ;
- 0,3 M€ pour des subventions de fonctionnement et d'investissement aux crèches et haltes garderie pour l'accueil d'enfants handicapés.

## **C02 Education et formation**

Dans le domaine des **collèges et de l'enseignement**, l'action du Département s'est élevée à **139 M€** en 2021, soit + 1,3 M€ par rapport à 2020, compte tenu de la baisse conjoncturelle de fréquentation liée à la période Covid constatée par C'MIDY en 2020.

❷ **Les crédits consacrés à la SEMOP C'MIDY se sont élevés à 35,1 M€**, correspondant essentiellement au versement des subventions forfaitaires d'exploitation :

- pour la partie nettoyage des collèges : 18,4 M€ ;
- pour la partie restauration des collégiens : 16,4 M€, composée d'une partie fixe (7,4 M€) et d'un complément de prix unitaire en fonction du volume de repas (9 M€).

Pour rappel, C'MIDY a remboursé au Département les dépenses de personnel des agents ATC mis à disposition, soit une recette de 14,3 M€ en 2021, ce qui a **porté le coût net de la restauration scolaire et du nettoyage des collèges pour le Département à 20,8 M€**.

❷ **Les dépenses dédiées au plan numérique de l'enseignement se sont élevées à 13,9 M€ en 2021, soit une hausse de + 33 % par rapport à 2020**. Mises en œuvre par Seine et Yvelines Numérique, elles sont marquées par :

- 9,4 M€ investissement, dont 2,2 M€ pour des tablettes dans le cadre des classes mobiles et du projet pilote EIM (Equipements Individuels Mobiles), 2,1 M€ pour le renouvellement de matériel et d'équipements informatiques dans les collèges et 1,2 M€ pour l'acquisition de serveurs et d'infrastructures ;
- 4,4 M€ en fonctionnement, portant essentiellement sur des dépenses de personnel et des prestations pour assurer le maintien en condition opérationnelle des équipements et des serveurs, 0,4 M€ consacré à l'ENT et 0,2 M€ pour les EIM.

❷ **Les dotations aux collèges publics se sont élevées à 12,5 M€ en 2021, soit + 21 % par rapport à 2020**, dont notamment 7,3 M€ de dotations de fonctionnement aux collèges et 4,3 M€ pour leur équipement matériel et mobilier, dont 0,6 M€ pour le premier équipement du nouveau collège de Mantes-La-Jolie.

❷ **Les dépenses de bâtiment en faveur des collèges publics** (115 établissements), intégralement reprises en gestion depuis 2018, se sont élevées à 66 M€ en 2021, dont 12,5 M€ pour les dépenses de fonctionnement comme les fluides et la maintenance, en augmentation de + 0,8 M€ (impact de la crise sanitaire avec fermeture des écoles en 2020).

- ❶ Les dépenses d'investissement se sont élevées à **53,5 M€** en 2021, marquées par les opérations de travaux du collège innovant de Mantes-La-Jolie, du LFA de Buc et du lycée international de Saint-Germain-en-Laye pour 32,3 M€ et par les travaux annuels d'aménagement et de gros entretien des collèges pour 12,3 M€.

Par ailleurs, **7,4 M€ de recettes ont été perçues en 2021 pour la politique en faveur des collèges**, dont 7,2 M€ de dotation de l'Etat pour l'équipement des collèges.

- ❶ Les dépenses réalisées en 2021 en faveur des **collèges privés** sous contrat d'association (23 établissements) se sont élevées à 9,7 M€ avec :
  - en fonctionnement : 7,8 M€ avec la reconduction des dotations de fonctionnement versées sous la forme d'une contribution forfaitaire versée par élève (4,4 M€) et d'une contribution aux dépenses de personnel (3,4 M€) ;
  - en investissement : 1,9 M€ pour leur équipement informatique et une participation aux travaux. Ces forfaits sont indexés sur les dépenses en faveur des collèges publics (au prorata des effectifs).
- ❶ Les dépenses 2021 en faveur de l'**enseignement supérieur** se sont élevées à **1,3 M€** majoritairement pour les travaux de réhabilitation de deux bâtiments de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye (dont transformation de la bibliothèque en learning-center).

### **C03 Loisirs et mobilité des jeunes**

Les dépenses réalisées en faveur des loisirs et de l'autonomie des jeunes se sont élevées à **7,7 M€** en 2021 et ont concerné principalement :

- ❶ la montée en puissance du dispositif **PASS+ 78/92 pour 2,3 M€, en hausse de + 1,1 M€ par rapport à 2020**, en faveur des jeunes yvelinois (collégiens et lycéens) qui bénéficient d'un portefeuille électronique de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les jeunes non-boursiers, dédié à des activités culturelles et sportives, permettant par ailleurs de soutenir le tissu associatif culturel et sportif yvelinois et alto-séquanais. Depuis le lancement en juin 2020, 60 000 jeunes yvelinois et plus de 1 500 partenaires affiliés ont bénéficié de ce nouveau dispositif.
- ❶ **5,4 M€ pour les transports scolaires**, pour le financement de la carte Imagine R de tous les collégiens, ainsi que des lycéens boursiers.

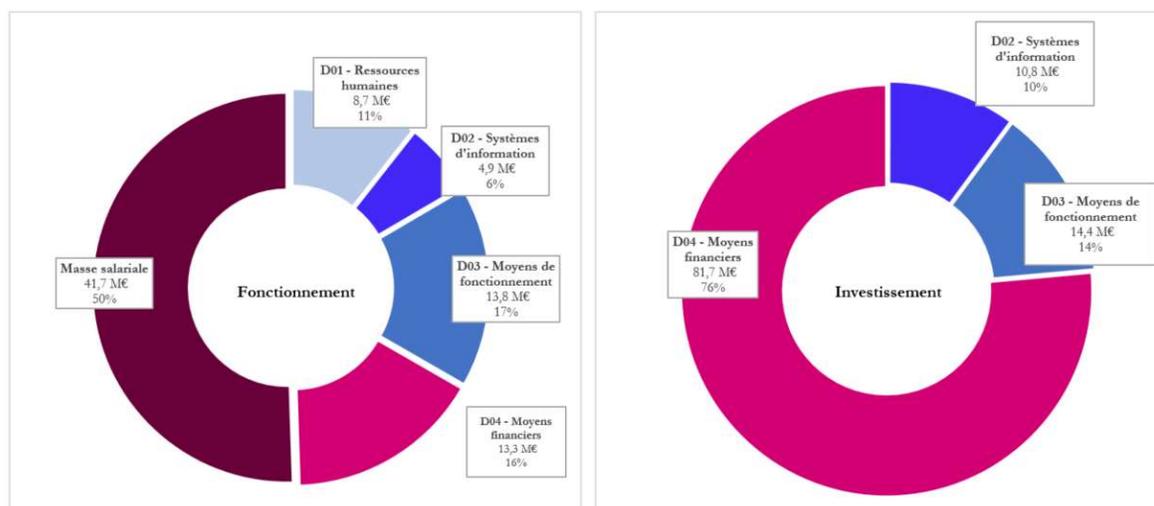
## **Mission D – Gestion départementale**

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports<sup>38</sup> et les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale.

Les dépenses dédiées à ce périmètre s'élèvent à **82,5 M€ en fonctionnement** et **106,9 M€ en investissement** et se décomposent ainsi :

---

<sup>38</sup> Direction des ressources humaines, Direction des moyens généraux, Direction des finances et de l'évaluation, Direction des systèmes d'information, Direction des affaires juridiques et assemblées, Direction de la commande publique.



Fonctionnement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
D01 - Ressources humaines	8,2	8,7	0,6	7,1 %
D02 - Systèmes d'information	4,7	4,9	0,2	4,8 %
D03 - Moyens de fonctionnement	13,1	13,8	0,7	5,7 %
D04 - Moyens financiers	16,3	13,3	-2,9	-18,1 %
<i>Dont intérêts de la dette</i>	<i>6,3</i>	<i>6,0</i>	<i>-0,3</i>	<i>-4,3 %</i>
<b>TOTAL MISSION D</b>	<b>42,2</b>	<b>40,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-3,3 %</b>
Masse salariale	37,8	41,7	3,8	10,1 %
<b>TOTAL MISSION D avec MS</b>	<b>80,0</b>	<b>82,5</b>	<b>2,4</b>	<b>3,0 %</b>

En fonctionnement, les dépenses de la gestion départementale sont constituées pour moitié de masse salariale (41,7 M€), les autres dépenses affectées à ce périmètre sont les moyens généraux pour 13,8 M€, les moyens financiers (intérêts de la dette et provisions) à hauteur de 13,3 M€ et les systèmes d'information pour 4,9 M€. Ces dépenses sont en hausse de + 2,4 M€, soit + 3% par rapport à 2020, principalement due à la masse salariale (+ 3,8 M€ par rapport à 2020), en raison du renforcement des expertises et du transfert de ressources en provenance d'autres missions (1 M€).

Investissement - en M€	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
D01 - Ressources humaines	0,0	0,0	0,0	n.s.
D02 - Systèmes d'information	10,4	10,8	0,4	4,3 %
D03 - Moyens de fonctionnement	23,5	14,4	-9,1	-38,9 %
D04 - Moyens financiers	29,0	81,7	52,7	181,6 %
<i>Dont remboursement de la dette</i>	<i>29,0</i>	<i>31,9</i>	<i>2,9</i>	<i>9,9 %</i>
<b>TOTAL MISSION D</b>	<b>62,9</b>	<b>106,9</b>	<b>44,0</b>	<b>70,0 %</b>

Hors reprise du résultat 2020 en 2021

Les dépenses d'investissements montrent une hausse de + 44 M€ liée au remboursement de l'avance DMTO dont a bénéficié le département en 2020 pour 49,8 M€. Retraitées de cet impact, les dépenses s'élèvent à 56,9 M€ et incluent principalement le remboursement de la dette pour 31,9 M€, les moyens de fonctionnement pour 14,4 M€ (dont la vidéoprotection à hauteur de 8,6 M€) et les équipements et infrastructures informatiques à hauteur de 10,8 M€.

### D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel autres que la masse salariale (couverture médicale, sociale, risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) pour l'année 2021 s'élèvent à **8,8 M€**, en hausse de + 0,6 M€ par rapport à 2020. Ces dépenses comprennent notamment :

- **5,4 M€** de dépenses relatives à la **couverture sociale et médicale** des agents départementaux, en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2020, comprenant notamment les chèques restaurants (3,4 M€), la participation au CNAS (0,9 M€), la mutuelle (0,6 M€), les autres dépenses de santé et préventions (0,3 M€) et les dépenses de prestations sociales (0,2 M€) ;
- **1,2 M€** consacré à la **formation et la gestion des compétences**, en hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2020 dont l'activité avait été marquée par la crise sanitaire ;
- **1,1 M€** concerne les **risques professionnels** liés aux accidents du travail ;
- **0,5 M€** dédié aux actions **de communication employeur** (0,2 M€) et de **recrutement** (0,3 M€) ;
- **0,3 M€** pour les **frais de déplacements**, en baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2020 du fait de l'impact Covid-19 ;
- **0,3 M€** pour les dépenses ciblées Covid-19 (0,1 M€), la qualité de vie au travail (0,1 M€) et les moyens généraux de la DRH (0,1 M€).

Concernant la **masse salariale**, sur l'ensemble de la collectivité, les dépenses relatives aux traitements et charges des directions s'élèvent à **181,6 M€** et montrent une hausse contenue de + 3,5 M€ (+ 2 %) par rapport à 2020, en raison principalement du renforcement des politiques enfance et jeunesse et de l'expertise des fonctions supports.

Détails masse salariale	CA 2020	CA 2021	Écart 2021-2020	Variation %
Masses salariale (hors Ass Fam et PEC)	161,1	166,9	5,7	3,6 %
Dont Mission A	21,1	21,8	0,7	3,4 %
Dont Mission B	39,8	39,7	-0,1	-0,2 %
Dont Mission C	62,4	63,7	1,3	2,1 %
Dont Mission D	37,8	41,7	3,8	10,1 %
Masse salariale Ass Fam	14,4	12,0	-2,4	-16,7 %
Masse salariale PEC	2,6	2,8	0,2	6,8 %
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>178,1</b>	<b>181,6</b>	<b>3,5</b>	<b>2,0 %</b>

Cette évolution s'explique notamment par :

- un effet volume lié à l'effet année pleine des recrutements effectués en 2020 (solde de + 103 personnes) ainsi qu'à l'augmentation des effectifs permanents en 2021 : + 43 personnes, dont 79 catégorie A, 41 catégorie B et - 77 catégorie C ;
- un renforcement des contrats PEC (225 nouveaux contrats signés en 2021) à hauteur + 0,2 M€ et de la politique d'apprentissage (+ 21 personnes) pour + 0,1 M€ ;
- la prise en charge des équipes des nouveaux GIP AutonomY et de l'Institut de Recherche du Psycho-traumatisme de l'enfant de de l'adolescent pendant leur période de pré-figuration (+ 0,3 M€ sur la masse salariale).

Des recettes ont été perçues à hauteur de **23,8 M€ en 2021** sur cette politique (+ 1,7 M€ par rapport à 2020). Elles sont constituées, notamment :

- du remboursement des traitements des agents mis à disposition pour une recette s'élevant à 16,4 M€. Pour rappel, depuis 2019, C'MIDY rembourse au Département les agents ATC mis à disposition, à hauteur de 14,3 M€ en 2021 (- 1,2 M€ par rapport à 2020, en raison des départs en retraite notamment). Concernant les autres agents mis à disposition, les remboursements s'élèvent 2,1 M€ (stables par rapport à 2020) ;
- de la participation de l'Etat pour les contrats aidés pour 2,5 M€, en hausse de + 1,6 M€ par rapport à 2020 grâce à des régularisations perçues au titre de 2020 ;
- des subventions du Fond de Social Européen pour près de 1,6 M€, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport à 2020 ;
- du remboursement des titres restaurant pour près de 1,4 M€ ;
- du remboursement de l'assurance du personnel pour 0,6 M€.

## ***D02 Systèmes d'information***

Les dépenses liées aux systèmes d'information pour l'année 2021 s'élèvent à **15,7 M€** (4,9 M€ en fonctionnement et 10,8 M€ en investissement), elles sont en hausse de + 0,7 M€ par rapport à 2020 et comprennent :

- les acquisitions et évolutions des **outils métiers** pour **6,7 M€** (2,2 M€ en fonctionnement et 4,5 M€ en investissement), en baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2020, avec la poursuite des investissements :
  - dans le domaine des solidarités pour le déploiement d'applicatifs dans le domaine des services à la population avec notamment les projets de développement du SI enfance (Pegase, Horus), dans le domaine de l'action sociale (Solis, plateforme Azure), le SI handicap et personnes âgées (DomYcile) et dans d'autres domaines (Smart Public, TalentSoft, GED Alfresco) ;
  - pour les projets de dématérialisation, l'évolution des outils de gestion financière et le développement d'outils de gestion des ressources humaines (gestion des recrutements, des formations...);
- **l'évolution et la maintenance de notre infrastructure réseau et télécom** pour **5,3 M€** (2 M€ en fonctionnement et 3,7 M€ en investissement), en hausse de + 0,8 M€ par rapport à 2020 **notamment dans le cadre de la sécurité informatique et la modernisation de notre système d'information** ;
- le renouvellement du matériel de travail pour **3,6 M€** (1,1 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement), en hausse de + 0,6 M€ par rapport à 2020, avec notamment :
  - l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du plan de renouvellement pour 2 M€ ;
  - les frais de téléphonie mobile et réseau pour 1,3 M€ (0,8 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement) ;
  - la gestion des impressions (0,2 M€) avec la poursuite de la politique d'acquisition du matériel d'impression au lieu de la location, permettant de réduire les dépenses de fonctionnement de - 0,2 M€ par rapport à 2020 ;
- le matériel lié aux centres de vaccination Covid-19 (0,1 M€).

## ***D03 Moyens de fonctionnement***

Les dépenses 2021 consacrées aux bâtiments administratifs et au renouvellement de la flotte automobile s'élèvent à **28,2 M€** (13,8 M€ en fonctionnement et 14,4 M€ en investissement) , elles sont en baisse de - 8,4 M€ par rapport à 2020 et comptent :

- les dépenses liées à la **vidéo protection au sein des collègues et des sites du Département** qui s'élèvent à **11 M€** (2,4 M€ en fonctionnement et 8,6 M€ en investissement), en baisse de - 3,5 M€ comparé à 2020 ;
- **les dépenses bâtimentaires** à hauteur de **7,6 M€**, stables par rapport à 2020. Elles représentent 3,9 M€ en fonctionnement pour les dépenses de fluides, la maintenance contractuelle des bâtiments administratifs, ainsi que les loyers, charges locatives et taxes foncières, et 3,7 M€ en investissement pour les travaux d'aménagement et renouvellement des installations techniques ;
- **les dépenses de fonctionnement courant des services** s'élèvent à **4,9 M€** (3,9 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement), en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2020, avec :
  - 2,3 M€ pour le nettoyage des bâtiments ;
  - 2,6 M€ dédiés à l'achat de fournitures, aux dépenses de gardiennage et au déménagement, en hausse de + 0,3 M€ comparé à 2020 notamment pour l'acquisition de mobiliers dans le cadre de l'aménagement des nouveaux sites ;
- **les dépenses de la flotte automobile pour 2,5 M€ (1,5 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement), en baisse de - 3,5 M€ par rapport à 2020. Dans le cadre de la politique de verdissement du parc automobile engagé depuis 2019**, de forts investissements ont été réalisés en 2020 et sont également programmés en 2022 afin de poursuivre le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules électriques. Les coûts de fonctionnement du parc automobile (1,5 M€) sont

- stables en 2021 comparé à 2020 : les économies générées par l'électrification de la flotte auto (carburant, entretien) ont été contrebalancées par une hausse des consommations sur l'EPI Voirie ;
- **les dépenses d'assurances** de biens et personnes, les besoins d'**expertises juridiques** ainsi que les frais d'**annonces et de publication** de l'ensemble des marchés de la collectivité s'élèvent à **1,4 M€**, en baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2020 grâce notamment à la réduction des dépenses liées aux contentieux et conseils juridiques ;
  - **les dépenses en faveur des espaces verts** s'élèvent à **0,8 M€** (0,3 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement), en hausse de + 0,4 M€ par rapport à 2020 ;
  - **les frais généraux et de communication du cabinet** ainsi que les frais de missions des élus s'élèvent à 0,4 M€ et sont en hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2020, marqué par la crise sanitaire. Ces frais reviennent à un niveau stable en comparaison à la période avant crise sanitaire.

#### **D04 Moyens financiers**

**95,1 M€** ont été consacrés aux dépenses financières de la collectivité soit + 50 M€ par rapport à 2020 (+ 53 M€ en investissement et - 3 M€ en fonctionnement), ces dépenses comprennent principalement :

- **le remboursement en 2021 de l'avance sur les DMT0 perçue en 2020 pour 49,8 M€ ;**
- **31,9 M€** consacrés au **remboursement du capital de la dette** et **6 M€** au paiement des **intérêts** soit une hausse de + 2,5 M€ par rapport à 2020 ; Il faut toutefois noter que le coût consacré aux intérêts de la dette est en baisse de - 0,4 M€ du fait des conditions financières favorables.
- **5,7 M€** consacrés aux provisions pour risques et charges exceptionnels concernant des contentieux dans le domaines de l'immobilier, du social et des solidarités, en baisse de - 3,8 M€ par rapport à 2020 (marqué par le contentieux relatif à la RD30).

## **5. Autorisations d'engagement et autorisations de programme**

### **Autorisations d'engagement**

Au 31 décembre 2021, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 240 M€ dont 148 M€ de dépenses réalisées cumulés soit 62% depuis la mise en place des AE et le reste à financer fin 2021 pour les années suivantes est donc de 92 M€.

Le stock d'AE a augmenté de 12% avec 25 M€ de révisions dont 19 M€ nouvelle AE voté en 2021.

En 2021, les AE ont été réalisées à hauteur de 81 M€ (soit 95 % des crédits de paiement (86 M€) dont 14 M€ de nouvelle AE.

Aucune enveloppe n'est cloturée lors du vote des crédits de paiement en assemblée départementale

Les réalisations sur les mouvements d'AE sont les suivants :

	Montant d'AE voté au 31/12/2021 (y compris révisions)	Réalisation CA 2021
<b>Total des AE et réalisations au 01/01/2021 en M€</b>	<b>215,3</b>	<b>66,6</b>
AE en cours	0,0	10,0
AE nouvelles	19,0	13,6
AE à la hausse	10,8	47,5
AE à la baisse	-4,9	10,0
<b>Total des AE et réalisations au 31/12/2021 en M€</b>	<b>240,2</b>	<b>147,9</b>



L'ensemble des autorisations d'engagement est recensé dans l'état réglementaire annexé au Compte administratif.

Le TOP 20 des AE est le suivant :

	Stock AE au 31/12/2021 (yc révisions)	Réalisations CA 2021
<b>Top 20 des réalisations 2021 en M€</b>		
	<b>223,5</b>	<b>80,2</b>
<b>Enfance et jeunesse</b> 58,2 M€	<b>Protection de l'enfance</b>	<b>164,6</b>
	<b>Placements aide sociale à l'enfance (ASE)</b>	107,7
	<i>Placement aide sociale à l'enfance</i>	38,5
	<i>Hebergement collectif</i>	24,5
	<i>Accompagnement à l'autonomie des jeunes relevant de ASE</i>	16,9
	<i>Dispositifs complémentaires</i>	9,3
	<i>Accompagnement des MNA</i>	9,2
	<i>Actions locales d'insertion</i>	4,4
	<i>Vie quotidienne</i>	2,9
	<i>Accompagnement de droit commun</i>	2,0
	<b>Prévention aide sociale à l'enfance</b>	49,4
	<i>Action Educative en Milieu Ouvert</i>	19,7
	<i>Prévention générale (Direction centrale)</i>	18,0
	<i>Accueil modulable</i>	6,8
	<i>Dotation sociale globale TAD (Enfance)</i>	3,9
<i>Aides à domicile</i>	1,0	
<b>PMI</b>	7,5	
<b>Loisirs et mobilité des jeunes avec le PASS+78/92</b>	<b>3,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Attractivité territoriale</b> 15,9M€	<b>Attractivité économique avec le Soutien aux commerces des PME et artisanat</b>	<b>15,1</b>
	<b>Promotion du territoire avec</b>	<b>7,0</b>
	<b>Aide à l'Offre culturelle</b>	6,0
	<b>Partenariats sportifs avec les Haut niveau amateur 2021-2023</b>	1,0
	<b>Solidarite territoriale avec Ingénierie et connaissance territoriale</b>	<b>4,5</b>
<b>Solidarité et services aux usagers</b> 7,2 M€	<b>Accueil des usagers et pilotage des solidarités</b>	<b>17,8</b>
	<b>FSL-Habiter Mieux</b>	12,6
	<i>Logement et développement social local</i>	9,9
	<i>Accompagnement social lié au logement temporaire</i>	2,7
	<b>Soutien d'urgence</b>	5,2
	<i>Action sociale (Direction centrale)</i>	1,6
	<i>Dotation sociale globale TAD (Action Sociale)</i>	3,7
<b>Insertion avec Appel à projet externe pour un Retour à l'emploi bRSA</b>	<b>11,0</b>	<b>2,2</b>

## Autorisations de programme

Au 31 décembre 2021 , Le montant des autorisations de programme (AP) en cours s'élève à 6,2 Md€ dont 2,5 Md€ de dépenses réalisées cumulés soit 56% depuis la mise en place des AP et le reste à financer fin 2021 pour les années suivantes est donc de 3,6 Md€.

Le stock d'AP à augmenté de 19% avec 997 M€ de révisions dont 456M€ nouvelle AP voté en 2021.

En 2021 Les AP ont été réalisées à hauteur de 278 M€ en 2021 (soit 76 % des crédits de paiement (390 M€) dont 7 M€ de nouvelle AP.

compte tenu de la crise sanitaire et des votes départementales, les votes b=du budget primitif et du BS ont été décalé Les nouvelle AP ont été créé en fin d'année les nouveaux projets de la mandature 2022-2028

5 enveloppes ont été cloturé lors du vote de crédit de paiement 2021 (BP) en assemblée départementale

Les réalisations sur les mouvements d'AP sont les suivantes :

	Montant d'AP voté au 31/12/2021 (yc révisions)	Réalisation CA 2021
<b>Total des AP et réalisations au 01/01/2021 en M€</b>	<b>5 165,1</b>	<b>2 273,6</b>
AP en cours		123,9
AP nouvelles	455,9	7,4
AP à la hausse	619,1	132,4
AP à la baisse	-72,6	14,7
<b>Total des AP et réalisations au 31/12/2021 en M€</b>	<b>6 162,4</b>	<b>2 552,0</b>

## TOP 20 des principales réalisations sur AP

		Stock AP au 31/12/2021 (yc révision)	Réalisations CA 2021
	<b>Top 20 des réalisations 2021 en M€</b>	<b>1 827,4</b>	<b>208,7</b>
<b>Attractivité territoriale</b> <b>190,7 M€</b>	<b>Mobilité durable</b>	<b>796,5</b>	<b>102,9</b>
	Transports en commun	421,6	54,7
	<i>Contrat particulier Région Ile de France/CD78 (2007-2013)-(2015-2020)</i>	<i>194,3</i>	<i>29,5</i>
	<i>EOLE (participation du département)</i>	<i>227,3</i>	<i>25,2</i>
	Routes départementales	348,4	44,0
	<i>Travaux de modernisation et d'équipement des RD</i>	<i>266,8</i>	<i>22,9</i>
	<i>Renforcement des chaussées RD et ouvrages d'art</i>	<i>38,0</i>	<i>11,9</i>
	Aide à la mobilité AP16S - Prog triennal 2016-2019	26,5	4,2
	<b>Solidarité territoriale</b>	<b>237,2</b>	<b>22,4</b>
	Aides aux communes	237,2	22,4
	<i>Départemental Equipement 2017-2019</i>	<i>27,2</i>	<i>5,2</i>
	<i>Contrats de Développement Yvelines +</i>	<i>60,0</i>	<i>11,1</i>
	<i>Contrats de territoire 2016-2022</i>	<i>150,0</i>	<i>6,1</i>
	<b>Attractivité économique</b>	<b>184,3</b>	<b>21,7</b>
Développement économique	114,7	9,6	
<i>SEM Patrimoine capital</i>	<i>16,1</i>	<i>5,1</i>	
<i>Mines Paristech</i>	<i>98,6</i>	<i>4,5</i>	
Rénovation urbaine avec le Plan d'amorce de la rénovation urbaine	45,0	8,2	
Offre de logements avec l' Organisme foncier solidaire	24,6	3,9	
<b>Enfance et jeunesse</b> <b>54,6 M€</b>	<b>Education et formation</b>	<b>518,9</b>	<b>43,3</b>
	Collèges	518,9	43,3
	<i>Plan de rénovation urbaine</i>	<i>126,5</i>	<i>12,6</i>
	<i>Collèges publics (PPI 2009 - 2016)</i>	<i>360,0</i>	<i>21,3</i>
	<i>Numérique établissement d'enseignement (PPI actualisé)</i>	<i>32,4</i>	<i>9,4</i>
<b>Gestion départementale</b> <b>20,1 M€</b>	Equipement informatique avec les Infrastructures réseau et telecom (21-24)	24,0	3,7
	Moyens de fonctionnement Généraux / PPI actualisé VP	32,9	8,6
<b>Solidarité et services aux usagers</b> <b>13 M€</b>	Accueil des usagers: Acquisitions sociaux	33,5	6,1

### III. ANNEXES

#### Annexe 1 : présentation des résultats du compte administratif 2021 du budget principal

Le compte de gestion 2021 du budget principal du Département présenté par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes au compte administratif. Les résultats du compte administratif 2021 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés comme suit :

<b>Budget principal</b>	
Libellés	Montant (M€)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Titres de recettes émis (a)	1 443,3
Mandats émis (b)	1 308,3
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (Excédent) (c) = a-b</b>	<b>135,0</b>
Résultat reporté au 31/12/2021 (excédent) (d)	167,9
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>302,9</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement (g) = e + f</b>	<b>302,9</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Titres de recettes émis (hors affectation du résultat) (h)	386,7
Mandats émis (i)	466,3
<b>Résultat de l'exercice (déficit) (j) = h-i</b>	<b>-79,5</b>
Résultat de clôture au 31/12/2021 (déficit) (k)	-84,6
Couverture du besoin de financement 2020 (l)	109,1
<b>Résultat de clôture de l'exercice (m) = j+k+l</b>	<b>-55,1</b>
<i>Solde des restes à réaliser (solde sur reports) (n)</i>	<i>-10,5</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement de l'investissement) (o) = m + n</b>	<b>-65,6</b>
<b>TOTAUX</b>	
Résultat de clôture de fonctionnement (g)	302,9
Résultat de clôture d'investissement (m)	-55,1
<b>Résultat de clôture 2021 avant reports (p) = g + m</b>	<b>247,8</b>
Reports de dépenses d'investissement	-22,3
Reports de recettes d'investissement	11,7
<b>Résultat après intégration des reports d'investissement</b>	<b>237,3</b>

## Annexe 2 : présentation des résultats du compte administratif 2021 des budgets annexes

Les quatre budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté avec une subvention d'équilibre globale du Département décomposée comme suit :
  - Maison de l'Enfance Yvelines à 6,7 M€, +0,1 M€ au regard de 2020 (5,7 M€).
  - Centre Maternel Porchefontaine à 3,0 M€, - 0,4 M€ regard de 2020 (3,4 M€) ;
- L'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation et des subventions de l'Etat et de la Région, il ne bénéficie d'aucune subvention d'équilibre ;
- Le Musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,3 M€ en hausse de +0,2 M€ au regard de 2020 (1,1 M€).

Les subventions d'équilibre versées par le Département au titre de ces budgets et activités représentent un montant global de 10,9 M€ (10,3 M€ en 2020).

Les comptes de gestion 2021 des budgets annexes des Yvelines présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs. Les résultats des comptes administratifs 2021 des budgets annexes sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

**Présentation des résultats du compte administratif 2021 Maison de l'Enfance Yvelines :**

Maison de l'Enfance des Yvelines			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	6 721,2		6 721,2
<i>dont subvention d'équilibre</i>	6 658,2		6 658,2
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	6 660,0	61,2	6 721,2
<i>dont frais de personnel</i>	4 931,5		4 931,5
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	61,2	-61,2	0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	61,2	-61,2	0,0
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ressources propres d'investissement	26,7		26,7
Amortissements des biens		61,2	61,2
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>	26,7	61,2	87,8
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	25,1		25,1
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>	1,5	61,2	62,7
Reprise résultat antérieur (k)	406,1		406,1
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	407,6	61,2	468,8
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>	-48,6		-48,6
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	359,0	61,2	420,1
<b>TOTAUX</b>			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			468,8
Solde des restes à réaliser en investissement			-48,6
<b>Résultat cumulé définitif</b>			420,1

**Présentation des résultats du compte administratif 2021 Centre Maternel Porchefontaine :**

Centre Maternel Porchefontaine			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	3 754,8		3 754,8
<i>dont subvention d'équilibre</i>	3 018,0		3 018,0
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	3 705,5	49,3	3 754,8
<i>dont Frais de personnel</i>	3 405,5		3 405,5
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	49,3	-49,3	0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,0
<b>Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	49,3	-49,3	0,0
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ressources propres d'investissement	12,0		12,0
Amortissements des biens		49,3	49,3
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>	12,0	49,3	61,4
Dépenses d'investissement	27,6		27,6
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	27,6		27,6
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h-i</b>	-15,5	49,3	33,8
Reprise résultat antérieur (k)	335,8		335,8
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	320,3	49,3	369,6
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>	-0,6		-0,6
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	319,7	49,3	369,0
<b>TOTAUX</b>			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			369,6
Solde des restes à réaliser en investissement			-0,6
<b>Résultat cumulé définitif</b>			369,0

**Présentation des résultats du compte administratif 2021 l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFS Y) :**

<b>I.F.S.Y.</b>			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	1 478,9		1 478,9
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	1 551,6	3,9	1 555,5
<i>dont Frais de personnel</i>	1 163,7		1 163,7
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	-72,7	-3,9	-76,5
<b>Résultats cumulés avant restes à réaliser</b>			<b>0,0</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)	76,5		76,5
<b>Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>3,9</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,0</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</b>	<b>3,9</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ressources propres d'investissement	1,4		
Amortissements des biens		3,9	3,9
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>	<b>1,4</b>	<b>3,9</b>	<b>5,3</b>
Dépenses d'investissement	42,7		42,7
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	<b>42,7</b>		<b>42,7</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>	<b>-41,3</b>	<b>3,9</b>	<b>-37,5</b>
Reprise résultat antérieur (k)	10,7		10,7
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	<b>-30,7</b>	<b>3,9</b>	<b>-26,8</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>	<i>25,9</i>		<i>25,9</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	<b>-4,8</b>	<b>3,9</b>	<b>-0,9</b>
<b>TOTAUX</b>			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			-26,8
Solde des restes à réaliser en investissement			25,9
<b>Résultat cumulé définitif</b>			<b>-0,9</b>

**Présentation des résultats du compte administratif 2021 du Musée Maurice Denis :**

<b>Musée Maurice Denis</b>				
	Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	<b>1 325,8</b>			<b>1 325,8</b>
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>1 266,9</i>			<i>1 266,9</i>
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	<b>1 269,1</b>		<b>56,7</b>	<b>1 325,8</b>
<i>dont frais de personnel</i>	<i>922,0</i>			<i>922,0</i>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	<b>56,7</b>		<b>-56,7</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultats cumulés avant restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)				0,00
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>56,7</b>		<b>-56,7</b>	<b>0,0</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</b>	<b>56,7</b>		<b>-56,7</b>	<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Ressources propres d'investissement		4,3		
Amortissements des biens			56,7	56,7
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>		<b>4,3</b>	<b>56,7</b>	<b>61,1</b>
Dépenses d'investissement		124,0		124,0
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>		<b>124,0</b>		<b>124,0</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>		<b>-119,7</b>	<b>56,7</b>	<b>-62,9</b>
Reprise résultat antérieur (k)		-89,6		-89,6
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>		<b>-209,2</b>	<b>56,7</b>	<b>-152,5</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>		<i>-44,6</i>		<i>-44,6</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>		<b>-253,9</b>	<b>56,7</b>	<b>-197,2</b>
<b>TOTAUX</b>				
Résultat de clôture de fonctionnement				0,0
Résultat de clôture d'investissement				-152,5
Solde des restes à réaliser en investissement				-44,6
<b>Résultat cumulé définitif</b>				<b>-197,2</b>